

Quelle université pour quelle société? Le débat intellectuel sur la question universitaire en Ontario français depuis les années 1960

Michel Bock et François-Olivier Dorais

Numéro 41, 2016

Réflexions sur les quatre siècles de présence française en Ontario

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1038960ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1038960ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut franco-ontarien

ISSN

0708-1715 (imprimé)

1918-7505 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Bock, M. & Dorais, F.-O. (2016). Quelle université pour quelle société? Le débat intellectuel sur la question universitaire en Ontario français depuis les années 1960. *Revue du Nouvel-Ontario*, (41), 121–195. <https://doi.org/10.7202/1038960ar>

Quelle université pour quelle société? Le débat intellectuel sur la question universitaire en Ontario français depuis les années 1960

MICHEL BOCK

Université d'Ottawa

FRANÇOIS-OLIVIER DORAIS

Université de Montréal

Après une décennie de quasi-somnolence, la question universitaire est remontée à la surface du débat politique franco-ontarien au tournant des années 2010. Le Regroupement étudiant franco-ontarien (RÉFO), fondé en 2009, en a fait son cheval de bataille, comme en témoignent éloquemment les États généraux sur l'avenir du postsecondaire en Ontario français qu'il a organisés en 2013-2014¹. En contribuant à remettre le projet d'université française à l'ordre du jour, la mobilisation étudiante a semé l'inquiétude parmi ses adversaires, notamment au sein des universités bilingues de la province dont, en particulier l'Université Laurentienne de Sudbury et l'Université d'Ottawa, qui se sont livrées, depuis, à d'innombrables tractations pour obtenir une

¹ Voir RÉFO, « Rapport du Sommet provincial des États généraux sur le postsecondaire en Ontario français », 10 février 2015, 44 p., www.refo.ca/resources/ (consulté le 25 août 2016).

désignation partielle en vertu de la *Loi sur les services en français* (LSF)². De toute évidence, les universités bilingues ont posé ce geste dans le dessein de renouveler leur engagement envers la collectivité franco-ontarienne. Le recteur de l'Université Laurentienne, Dominic Giroux, a d'ailleurs affirmé que la désignation partielle de son institution « démonstr[ait] de façon concrète une volonté affirmée de faire reconnaître les acquis de la communauté franco-ontarienne et d'assumer pleinement son rôle au service de la Francophonie [*sic*]³ », tandis que son vis-à-vis de l'Université d'Ottawa, Allan Rock, y est allé de commentaires semblables en faisant valoir que « [c]ette désignation [était] une garantie pour la communauté franco-ontarienne et les francophones que les services et les programmes désignés ser[ai]ent là pour toujours⁴ ». En 2014, l'Université d'Ottawa a même songé à ouvrir, en collaboration avec la Cité collégiale d'Ottawa, un campus satellite de langue française à Woodstock, près de Toronto, afin de combler les lacunes en matière d'accès aux études

² La *Loi sur les services en français* (LSF), adoptée par l'Assemblée législative de l'Ontario en 1986 et entrée en vigueur trois ans plus tard, garantit le droit de recevoir des services gouvernementaux en français dans vingt-six régions désignées. Étaient toutefois exclues de son application initiale les municipalités et les universités, qui pouvaient, en revanche, demander à y être soumises. C'est ainsi que l'Université Laurentienne de Sudbury et l'Université d'Ottawa ont obtenu une désignation « partielle » en vertu de la LSF, c'est-à-dire la protection d'un certain nombre de services et de programmes offerts en français, laquelle est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2014 dans le premier cas et le 1^{er} janvier 2016 dans le second.

³ Dominic Giroux, cité dans un communiqué de presse de l'Université Laurentienne, <https://laurentienne.ca/nouvelles/luniversite-laurentienne-devient-la-premiere-universite-bilingue-reconnue-en-vertu-de-la> (consulté le 25 août 2016).

⁴ Allan Rock, cité dans Jean-François Dugas, « Services en français : l'Université d'Ottawa officialise sa désignation partielle », *Le Droit*, 25 septembre 2015, www.lapresse.ca/le-droit (consulté le 25 août 2016).

postsecondaires en français dans le Centre et le Sud-Ouest ontariens. Force est de constater, toutefois, que ces gestes et les déclarations qui les ont accompagnés n'ont pas obtenu l'entièreté des résultats escomptés, car les promoteurs de la création d'une université française en Ontario n'ont pas lâché prise pour autant. À preuve, la députée néo-démocrate France Gélinas présentait, en 2015, un projet de loi visant la création de l'« Université de l'Ontario français⁵ », avant que le Comité consultatif de l'éducation postsecondaire en langue française dans le Centre et le Sud-Ouest ne recommande, en 2016, la création d'une université franco-ontarienne dans la région du Grand Toronto⁶.

Si ce débat occupe une telle place dans l'espace public franco-ontarien, c'est sans doute parce que l'université n'est pas tout à fait une institution comme les autres, qu'elle joue un rôle de structuration sociétale particulier. Le sociologue Michel Freitag, dans *Le naufrage de l'université*, un essai remarquable publié il y a une vingtaine d'années, définit la fonction de l'institution universitaire de la manière suivante :

Il lui appartient [à l'université] d'abord d'être un lieu d'orientation réfléchie du développement de la société (à l'encontre de

⁵ Voir www.ontla.on.ca/web/bills/bills_detail.do?locale=fr&BillID=3394&detailPage=bills_detail_debates (consulté le 25 août 2016).

⁶ Diane Dubois et coll., *Le temps d'agir. Rapport final du Comité consultatif en matière d'éducation postsecondaire en langue française dans la région du Centre-sud-ouest*, Toronto, février 2016, 36 p. Disponible à l'adresse Internet suivante : <https://www.scribd.com/doc/315368869/Le-temps-d-agir> (consulté le 25 août 2016). Quelques mois après la diffusion de ce rapport, le recteur Allan Rock, arrivé en fin de mandat, changeait son fusil d'épaule et se montrait ouvert à la création d'une université française. Voir « Université franco-ontarienne : l'Université d'Ottawa ne voit plus le projet d'un mauvais œil », *Radio-Canada*, 23 juin 2016, <http://ici.radio-canada.ca/> (consulté le 25 août 2016).

l'abandon de ce développement aux mécanismes « aveugles » de l'économie et du déploiement technologique); un lieu qui soit ouvert sur tous les autres lieux de réflexion normative de la société et, en aval, sur l'ensemble de ses systèmes de formation et d'éducation. La recherche universitaire, quelle qu'en soit la discipline, doit donc avant tout être arrimée et orientée par le souci du développement de connaissances à portée civilisationnelle, qui répondent aux grands problèmes de nature civilisationnelle – et pas seulement technique – qui se posent à l'humanité d'aujourd'hui, problèmes qu'elle engendre et qui vont jusqu'à comprendre dans leur horizon la question de la perpétuation du monde⁷.

Autrement dit, l'université est un lieu qui contribue à l'édification et à la permanence des cultures et des sociétés, un lieu dont la mission première est d'engendrer la réflexion et le débat sur leur finalité au-delà des contingences, des besoins, voire des tendances intellectuelles du moment. Cette réflexivité propre à l'institution universitaire lui confère une mission essentiellement ontologique, Freitag dirait existentielle, qui la conduit à transcender les impératifs purement stratégiques et circonstanciels auxquels certains voudraient l'astreindre⁸. C'est du moins de cette manière que Freitag décrit l'université d'avant le « naufrage » postmoderne qui la menace de désinstitutionnalisation, mais passons sur ce point. En grossissant le trait quelque peu, on peut postuler, en somme, que si, dans la modernité, la société fonde l'université, inversement, l'université contribue aussi à fonder la société. C'est donc dire qu'elle exerce une fonction éminemment normative : à chaque société,

⁷ Michel Freitag, *Le naufrage de l'université et autres essais d'épistémologie politique*, Québec et Paris, Nuit blanche et Éditions La Découverte, 1995, p. 66-67.

⁸ *Ibid.*, p. 27-71.

son université et, pourrait-on ajouter, à chaque université, sa société.

En effet, « [i]l faut se croire une société pour avoir la prétention de pouvoir s'offrir une université⁹ », a écrit Joseph Yvon Thériault à propos de l'Acadie et de l'Université de Moncton. Si l'Acadie se croit une société, et que c'est cette conviction qui explique qu'elle se soit donné sa propre institution universitaire, quelle conclusion tirer de l'exemple franco-ontarien, où prévaut le bilinguisme institutionnel dans la sphère universitaire, hormis quelques exceptions¹⁰? L'on pourrait affirmer, en termes bourdieusiens, que l'inexistence d'un champ universitaire autonome en Ontario français est imputable à la faiblesse du capital symbolique de la communauté universitaire franco-ontarienne, et à la faiblesse du capital politique, économique et culturel de l'Ontario français dans son ensemble. L'hypothèse mériterait d'être explorée, mais c'est à partir d'une interrogation différente que nous avons choisi d'aborder la question. Ce qui nous interpelle,

⁹ Joseph Yvon Thériault, « L'université et la société en Acadie », dans *Faire société. Société civile et espaces francophones*, Sudbury, Éditions Prise de parole, 2007, p. 228.

¹⁰ Le Collège universitaire de Hearst, affilié à l'Université Laurentienne depuis 1963, est unilingue français depuis sa fondation en tant que séminaire diocésain en 1953. Le 1^{er} juillet 2013, il fut d'ailleurs la première institution universitaire à obtenir une désignation en vertu de la LSF. Le Collège agricole d'Alfred, fondé en 1982 et affilié à l'Université de Guelph à partir de 1996, était également unilingue français. En 2014, il fut absorbé par le Collège Boréal de Sudbury. En plus des universités d'Ottawa et Laurentienne, fondées respectivement en 1848 et 1960, le système universitaire franco-ontarien inclut quatre autres institutions bilingues : le Collège universitaire dominicain d'Ottawa, fondé en 1900, l'Université de Sudbury, fondée par les Jésuites en 1957, le Collège universitaire Glendon de Toronto, fondé en 1965 en même temps qu'il fut rattaché à la nouvelle Université York, et l'Université Saint-Paul, fondée par les Oblats au moment de la laïcisation de l'Université d'Ottawa en 1965.

plus précisément, c'est l'intentionnalité¹¹ des acteurs qui ont pris part au débat sur la question universitaire, laquelle laisse entrevoir différentes conceptions de l'identité des Franco-Ontariens, de leur mode d'intégration sociétale, de leur rapport au passé et de leur rapport aux autres. D'emblée, formulons la question de la manière suivante : l'absence, jusqu'à présent, du moins, d'une université pleinement française en Ontario et la persistance du bilinguisme institutionnel, malgré le débat intellectuel qu'elles ont soulevé, traduisent-elles une incertitude existentielle en Ontario français, qui hésiterait à se représenter et à s'institutionnaliser comme une entité autonome et autoréférentielle, comme un authentique sujet politique, autrement dit, possédant sa propre historicité et libre de choisir son propre avenir?

Précisons, si besoin est, que l'objectif de cette étude n'a rien de polémique, que s'interroger sur *l'intentionnalité* des acteurs n'annonce la tenue d'aucun procès d'intention, de quelque côté du débat qu'ils se situent. Il ne s'agira donc pas de faire ou de refaire dans ces pages le débat sur l'université française, pas plus qu'il ne s'agira d'analyser la question universitaire dans toutes ses manifestations, ni de rendre compte de toutes les péripéties, de toutes les tractations, publiques ou en coulisses, qu'elle a pu générer. Un tel projet, irréalisable dans le contexte

¹¹ Depuis le temps des scolastiques médiévaux, le concept d'intentionnalité a fait l'objet de plusieurs débats dans les champs de la théologie, de la philosophie et de la psychologie, débats dont la synthèse dépasserait toutefois largement le cadre de cette étude. Pour nos fins, définissons simplement l'intentionnalité comme l'ensemble des considérations philosophiques, éthiques, idéologiques et épistémologiques à partir desquelles les acteurs à l'étude fabriquent du sens et fondent leur action. Le concept d'intentionnalité ainsi défini a donc ceci d'utile qu'il permettra de pénétrer l'univers mental de ces acteurs et de mieux saisir leurs représentations à la fois de l'institution universitaire et de l'identité franco-ontarienne.

d'un simple article, pourrait alimenter à lui seul tout un chantier de recherche. L'objectif de notre démarche est davantage herméneutique, c'est-à-dire que nous nous proposons de donner un sens à la question, afin d'en problématiser les fondements et de dégager, par là, les paramètres idéologiques à l'intérieur desquels a pris forme le débat intellectuel ayant pour objet à la fois le principe instituant de l'université en Ontario français et les représentations collectives qui s'y sont rattachées.

Sur cette question, l'historiographie demeure encore largement muette. La majorité des historiens qui se sont penchés sur la question universitaire en Ontario français ont privilégié une approche institutionnelle en évaluant la place faite au français dans les universités bilingues de la province. Cela n'a pas empêché certains d'entre eux, en revanche, d'adopter une position politique, voire normative très forte sur la question. C'est le cas, d'une part, du père Roger Guindon, ancien recteur de l'Université d'Ottawa, qui a fait, en quatre tomes, l'apologie du bilinguisme institutionnel au sein de l'ancienne institution oblate, et de l'un de ses principaux détracteurs, d'autre part, l'historien Gaétan Gervais, professeur à l'Université Laurentienne et promoteur convaincu du projet d'université franco-ontarienne¹². Guy Gaudreau et Lucien Pelletier, de leur côté, ont signé des études essentielles sur les tractations politiques et financières entourant la création de l'Université de Sudbury par les Jésuites en 1957¹³. Gaudreau a aussi analysé l'évolution

¹² Guindon et Gervais comptent parmi les principaux protagonistes du débat que nous nous apprêtons à étudier. Leurs arguments feront donc l'objet d'une étude plus approfondie ci-dessous.

¹³ Guy Gaudreau, « Les origines de l'Université Laurentienne », dans Matt Bray (dir.), *L'Université Laurentienne : une histoire*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 2010, p. 3-16; Lucien Pelletier, « Les Jésuites de Sudbury vers 1960 : une mutation

de l'« enseignement en français » à l'Université Laurentienne pendant son premier cinquantenaire, ainsi que le rôle d'animation qu'elle a pu jouer au moment des grands bouleversements sociaux et culturels qu'a connus l'Ontario français dans les années 1970, notamment¹⁴. Si les historiens n'ont pas totalement négligé l'étude de la question universitaire franco-ontarienne, il n'en demeure pas moins que peu de chercheurs, en revanche, ont exploité les outils de l'histoire intellectuelle pour tenter de lier les divers positionnements sur la question universitaire au débat sur la nature de la « référence » franco-ontarienne, entendue ici dans le sens dumontien, et aux différentes modalités d'intégration sociétale qui se sont offertes, historiquement, à l'Ontario français¹⁵. C'est à cette tâche que nous avons consacré la présente étude.

Puisque les contraintes de temps et d'espace nous imposaient de faire des choix, nous avons choisi de nous pencher principalement sur le débat qui a eu lieu sur ces questions au sein de la communauté universitaire franco-ontarienne elle-même. Mais qu'est-ce que la « communauté

difficile », *Revue du Nouvel-Ontario*, n° 37, 2012, p. 13-81. Voir aussi Gratien Allaire, « Unilinguisme, bilinguisme et institution universitaire dans la francophonie des années 1960 », *Francophonies d'Amérique*, n° 14, 2002, p. 101-116; Serge Dupuis et coll., « L'Ontario français et les universités bilingues (1960-2015) », *Revue du Nouvel-Ontario*, n° 40, 2015, p. 13-104.

¹⁴ Guy Gaudreau, « Enseignement français et bilinguisme à la Laurentienne », dans Matt Bray (dir.), *L'Université Laurentienne...*, *op. cit.*, p. 214-262.

¹⁵ Relevons toutefois un article-essai éclairant de Joseph Yvon Thériault, qui associe la « désinstitutionnalisation » de l'Université d'Ottawa, c'est-à-dire sa propension à définir sa mission de plus en plus en fonction des contingences, plutôt qu'en fonction d'un principe instituant pouvant les transcender, à la « dénationalisation » de l'Ontario français depuis les années 1990. Voir Joseph Yvon Thériault, « L'institution en Ontario français », *Mens. Revue d'histoire intellectuelle de l'Amérique française*, vol. 6, n° 1, automne 2005, p. 9-27.

universitaire franco-ontarienne » et comment déterminer qui en fait partie en l'absence, justement, d'un champ universitaire autonome qui aurait pu lui fournir un fondement institutionnel objectif et réguler ses modalités d'appartenance? En Acadie, par exemple, la communauté universitaire (acadienne) est plus facile à identifier : elle regroupe les professeurs et les chercheurs qui travaillent à l'emploi de l'Université de Moncton et de ses satellites, dont le principe instituant est celui de la pérennité de la collectivité acadienne, définie en termes sociétaux ou, à tout le moins, comme une minorité nationale¹⁶. L'on pourrait en dire autant du Québec, du Canada anglais, de la France ou de l'Australie. En Ontario français, en revanche, la difficulté qu'on peut avoir à identifier une communauté universitaire franco-ontarienne est à la fois conceptuelle et méthodologique. Si un Gaétan Gervais, par exemple, en fait clairement partie, peut-on en dire autant d'un quelconque professeur qui enseigne la chimie à la Laurentienne ou à Ottawa, le fit-il en français, mais sans avoir jamais professé le moindre intérêt vis-à-vis de la question franco-ontarienne en tant que telle? Deux solutions méthodologiques s'offrent au chercheur. Ou bien l'on définira la communauté universitaire franco-ontarienne en privilégiant le seul critère objectif possible, celui de la langue, de manière à regrouper tous ceux qui exercent au moins une partie de leurs fonctions universitaires en français; ou bien l'on retiendra un autre critère,

¹⁶ Sur la création de l'Université de Moncton, voir Clément Cormier, *L'Université de Moncton : historique*, Moncton, Centre d'études acadiennes, 1975, 255 p.; Gilberte Couturier-Leblanc et coll., « L'enseignement français dans les Maritimes, 1604-1992 », dans Jean Daigle (dir.), *L'Acadie des Maritimes : études thématiques des débuts à nos jours*, Moncton, Éditions d'Acadie, 1993, p. 453-585; Marc Robichaud et Maurice Basque, *Histoire de l'Université de Moncton*, Moncton, Institut d'études acadiennes, 2013, 393 p.

plus subjectif, celui de l'engagement vis-à-vis de la collectivité franco-ontarienne, lequel peut être considéré comme découlant d'une volonté de s'y identifier au moins partiellement, sans toutefois présumer de la nature de cet engagement (qu'il soit politique ou simplement scientifique) ni de son orientation intellectuelle, idéologique ou épistémologique.

Bien qu'elle réduise considérablement l'étendue de la communauté universitaire franco-ontarienne, il nous semble que cette seconde définition conceptuelle recèle un potentiel heuristique beaucoup plus grand, car elle permet, sur le plan méthodologique, d'identifier les universitaires qui ont pris la parole dans l'espace public tantôt pour revendiquer l'université franco-ontarienne, tantôt pour critiquer le projet ou pour en proposer d'autres¹⁷. Existait-il, se demanderait-on, une « tradition » universitaire franco-ontarienne? Si oui, laquelle? Fallait-il rompre avec cette tradition ou, au contraire, la perpétuer? L'autonomie était-elle souhaitable? Était-elle réalisable?

¹⁷ Précisons qu'il a fallu, faute d'espace, encore une fois, limiter notre effort de recherche aux principaux protagonistes ayant pris part, souvent de manière répétée, au débat sur la question universitaire franco-ontarienne, l'essentiel de notre propos consistant à mettre en évidence les grandes postures ayant alimenté la réflexion. De même, il n'a pas été possible, malheureusement, d'inclure dans l'analyse les prises de position des étudiants, qu'une définition élargie de la communauté universitaire franco-ontarienne aurait pu inclure également. Notre méthode a surtout consisté à recenser les prises de position des principaux acteurs de la communauté universitaire franco-ontarienne de la fin des années 1960 au tournant des années 2000. En plus de quelques recherches ciblées dans diverses publications (*Le Droit, Réaction, L'Original déchaîné* et la *Revue du Nouvel-Ontario*), nous nous sommes également appuyés sur le dépouillement des dossiers se rapportant à l'université franco-ontarienne dans les fonds d'archives de Rolande Soucie (Centre de recherche en civilisation canadienne-française) et du ministère des Collèges et universités du gouvernement de l'Ontario.

Dans l'affirmative, le bilinguisme institutionnel en était-il nécessairement l'antithèse, était-il réductible, simplement, à une forme d'hétéronomie? Autant d'interrogations qui témoignent du dynamisme intellectuel de la communauté universitaire franco-ontarienne, car derrière le débat sur le principe instituant de l'université en Ontario français s'en dessine un autre, plus large, qui concerne la définition même de l'identité des Franco-Ontariens et, par conséquent, les modalités de leur intégration symbolique et institutionnelle à la collectivité ontarienne et canadienne.

1. Politique, catholicisme et bilinguisme institutionnel : la question universitaire dans son contexte historique

Avant d'aller trop loin, il conviendrait de rappeler sommairement les grandes étapes qui ont mené au choix du bilinguisme institutionnel comme fondement du système universitaire franco-ontarien. L'histoire de l'institution universitaire, en Ontario français, ne se comprend qu'à la lumière de l'histoire politique du Canada, d'une part, et, d'autre part, de l'histoire religieuse du Canada français depuis le milieu du 19^e siècle. La première pierre du système fut posée lorsque les Oblats de Marie-Immaculée fondèrent en 1848 le petit collège de Bytown, l'ancêtre de l'Université d'Ottawa. Cette fondation eut lieu au lendemain de l'échec des Rébellions de 1837-1838, de la publication du célèbre Rapport Durham, qui avait prôné l'anglicisation des Canadiens français, et de l'Union des deux Canadas de 1841, qui devait la réaliser. Le contexte était trouble, et on ne saurait sous-estimer la fragilité politique et culturelle de la situation dans laquelle se tenait alors la collectivité canadienne-française, elle qui avait perdu toute forme de souveraineté politique au Bas-Canada, et qui pouvait difficilement exiger l'autono-

mie institutionnelle en matière d'enseignement supérieur dans le modeste camp de bûcherons qu'était encore, à l'époque, Bytown. Les priorités étaient ailleurs et, de toute manière, la philosophie qui guidait l'action des Oblats, venus de France en 1841 à la demande de l'évêque de Montréal, Ignace Bourget, avant de s'installer à Bytown trois ans plus tard, n'avait rien de particulièrement nationaliste, à ce moment, bien au contraire. Les Oblats étaient au premier chef une communauté missionnaire et évangélicatrice, et non enseignante, et s'ils acceptèrent d'entamer à Bytown une œuvre d'instruction et d'enseignement, c'est en demeurant fidèles à leur orientation missiologique qu'ils le feraient, c'est-à-dire qu'ils tâcheraient de s'adapter aux impératifs culturels (et politiques) du milieu qu'ils venaient de pénétrer¹⁸. La population catholique des chantiers de l'Outaouais étant bilingue, composée de Canadiens français et d'irlando-catholiques, le collège serait donc bilingue lui aussi, à l'image, faut-il le mentionner, de la Province oblate du Canada elle-même¹⁹.

C'est dans ces conditions que débuta l'institutionnalisation de l'enseignement supérieur de langue française dans ce qui deviendrait l'Ontario, quelque vingt ans plus tard. La cohabitation entre coreligionnaires francophones et anglophones à l'intérieur des mêmes structures était considérée comme une nécessité à la fois politique, religieuse et missiologique, une cohabitation qui évoluerait

¹⁸ Tim Foran, « Transcending Language and Ethnicity: Oblates of Mary Immaculate and the Canonical Erection of the Diocese of Calgary, 1912-1916 », *Histoire sociale / Social History*, vol. 41, n° 82, novembre 2008, p. 505-534; Roger Guindon, *Coexistence difficile. La dualité linguistique à l'Université d'Ottawa. Volume 1 : 1848-1898*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1989, 210 p.

¹⁹ Gaétan Gervais, « L'enseignement supérieur en Ontario français (1848-1965) », *Revue du Nouvel-Ontario*, n° 7, 1985, p. 11-52.

toutefois au gré de la transformation du rapport de force qui liait Canadiens français et irlandocatholiques les uns aux autres. En 1874, au moment où le mouvement impérialiste connaissait son envol au Canada anglais²⁰, les pères oblats jugèrent utile de plonger l'Université d'Ottawa dans un régime d'unilinguisme anglais qui devait durer plus d'un quart de siècle, jusqu'au jour où leurs confrères francophones, qui auraient eu le temps de se canadianiser et de s'ouvrir au mouvement nationaliste canadien-français alors en pleine expansion, parviendraient à réintroduire le bilinguisme dans la maison. Cette décision coïncida avec les tensions qui conduiraient au déclenchement, en 1912, de la crise du Règlement 17²¹, laquelle sema la discorde entre franco-catholiques et irlandocatholiques, obligeant même Rome à intervenir à deux reprises (1916 et 1918) pour tenter de refaire l'unité de l'Église ontarienne et canadienne. La hiérarchie vaticane rejeta sans ambages la thèse de la « langue, gardienne de la foi », considérée depuis le siècle précédent comme la pierre angulaire du nationalisme canadien-français. Le verdict de Rome était clair : l'assimilation ne menait pas à l'apostasie, la question religieuse n'était pas une question politique, l'Église n'avait pas à être instrumentalisée à des fins nationalistes, et le premier devoir des

²⁰ Sur l'idéologie impérialiste au Canada anglais, consulter les titres suivants : Carl Berger, *The Sense of Power: Studies in the Ideas of Canadian Imperialism, 1867-1914*, Toronto, University of Toronto Press, 1970, 277 p.; Sylvie Lacombe, *La rencontre de deux peuples élus : comparaison des ambitions nationale et impériale au Canada entre 1896 et 1920*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2002, 291 p.; Philip Buckner et R. Douglas Francis (dir.), *Canada and the British World: Culture, Migration, and Identity*, Vancouver, UBC Press, 2006, 356 p.

²¹ Le Règlement 17 était un règlement administratif du gouvernement ontarien qui interdisait l'usage du français dans les écoles de la province, à peu de chose près, entre 1912 et 1927.

catholiques était la fraternité et l'union, sans égard aux divisions ethnolinguistiques²².

La mise en garde que réserva le Saint-Siège à la résistance nationaliste au Règlement 17 préfigurait, d'une certaine manière, la critique qu'il devait destiner, au début des années 1920, au nationalisme « immodéré » qu'il voyait sévir en Europe, puis la condamnation du nationalisme « outrancier » de *L'Action française* de Paris qui, sous la gouverne de Charles Maurras, écopa d'une mise à l'Index. Rome ne tolérerait pas que le catholicisme et l'Église pussent être conscrits à des fins politiques, c'est-à-dire temporelles. On observa alors chez les Oblats canadiens-français d'Ottawa un revirement intellectuel significatif, lequel correspondait, de manière plus générale, à la reconfiguration du champ intellectuel canadien-français et au dénouement graduel des liens qui avaient uni les questions nationale et religieuse dans le nationalisme traditionaliste²³. Si on en était venu, au début du siècle, à considérer momentanément l'Université d'Ottawa comme l'université nationale des Canadiens français de l'Ontario, désormais, on la verrait comme une université d'abord et avant tout catholique et devant favoriser l'unité non seulement des fidèles, mais du pays tout entier. Les supérieurs des Oblats, aussi bien à Montréal qu'à Ottawa,

²² Voir Michel Bock, « Le Vatican et l'Ontario français au moment du Règlement XVII », dans Martin Pâquet et coll. (dir.), *Les archives du Vatican. Pistes et défis pour la recherche au Québec et en Amérique française*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2013, p. 257-276; Michel Bock, « L'évêque Scollard et la question canadienne-française. Le diocèse de Sault-Sainte-Marie au cœur du conflit franco-irlandais (1904-1934) », *Cahiers Charlevoix*, n° 10, 2014, p. 13-63.

²³ Ces idées sont développées plus longuement dans Michel Bock, « Le germe d'un divorce : la langue, la foi et le Règlement 17 », dans Michel Bock et François Charbonneau (dir.), *Le siècle du Règlement 17. Regards sur une crise scolaire et nationale*, Sudbury, Éditions Prise de parole, 2015, p. 407-436.

décidèrent, conformément aux conseils du délégué apostolique au Canada, de « purger » leur communauté de ses éléments nationalistes les plus intransigeants dont, au premier chef, le père Charles Charlebois, directeur-fondateur du journal *Le Droit* et chef du secrétariat de l'Association canadienne-française d'éducation d'Ontario (ACFEO), le chef-lieu de la résistance au Règlement 17²⁴. Il y a fort à parier que le congé donné à Charlebois, qui fut exilé à Sainte-Agathe-des-Monts au lendemain de la crise scolaire, devait servir d'avertissement aux plus mal avisés, parmi les Oblats canadiens-français d'Ottawa, qui refuseraient de cultiver la « bonne entente » avec leurs coreligionnaires irlandais.

Force est de constater que plusieurs d'entre eux acceptèrent de montrer patte blanche et de tomber dans le rang. L'exemple du théologien Georges Simard, professeur au Grand Séminaire et au Scolasticat Saint-Joseph d'Ottawa en 1916 puis doyen de la faculté de théologie de l'Université d'Ottawa, est assez emblématique des tiraillements idéologiques que connurent les Oblats d'Ottawa pendant l'entre-deux-guerres. Initialement rattaché à la faction nationaliste « charleboisienne » de la communauté oblate, qui l'avait amené à défendre la mission essentiellement « nationale » et canadienne-française de l'Université d'Ottawa au début du 20^e siècle, il changea son fusil d'épaule pour épouser très ostensiblement la cause de la « bonne entente » après que le Saint-Siège eut exprimé, au tournant des années 1920, ses réticences vis-à-vis du nationalisme catholique. Autrement dit, l'œuvre de l'Église catholique et de ses fidèles devait transcender les clivages linguistiques, nationaux et poli-

²⁴ Ces événements sont racontés dans Robert Choquette, *La foi gardienne de la langue en Ontario, 1900-1950*, Montréal, Bellarmin, 1987, p. 210-213, 219-222.

tiques. Située au confluent des deux grands peuples qui avaient fondé le Canada, l'Université d'Ottawa, selon Simard, avait un rôle déterminant à jouer dans cette grande œuvre de réconciliation. Relisons ces lignes publiées en 1923 dans *L'Action française* de Montréal :

[Le catholicisme] ordonne [...] à ceux qui le vivent, de se dévouer, à quelque nationalité qu'ils appartiennent, à la formation religieuse et ethnique des enfants dont ils ont la charge. Cette doctrine [...] a rendu aptes les éducateurs du collège universitaire d'Ottawa à l'accomplissement de leur tâche périlleuse, à savoir instruire et former côte à côte la jeunesse de deux peuples dans un siècle où le nationalisme, souvent mal compris, jette les unes contre les autres des races liées par le sang ou très bien faites pour s'entendre²⁵.

Théologien et fin connaisseur de l'œuvre de saint Augustin, Simard s'était notamment inspiré des enseignements de l'évêque d'Hiponne pour critiquer le nationalisme. C'est ainsi, par exemple, qu'au cours des années 1930, alors qu'une partie de la jeunesse nationaliste du Québec faisait ouvertement la promotion du « séparatisme canadien-français », le père Simard eut recours à la théorie augustinienne de l'État moyen, « État idéal » dont le Canada lui paraissait un parfait exemple : d'une part, il se tenait à l'écart de l'inévitable esprit de convoitise sur lequel reposaient les grands ensembles impériaux, tandis que, d'autre part, il évitait l'écueil de l'exclusivité « raciale » de quelque groupe que ce fût. La fédération canadienne étaient donc fondée sur la justice, la solidarité et le culte du bien commun, valeurs qu'il définissait, à l'instar d'Augustin, en termes essentiellement matériels et qui contrastaient singulièrement, à ses yeux, avec l'étroitesse du projet séparatiste, voire du nationa-

²⁵ Georges Simard, « L'Université d'Ottawa », *L'Action française*, 1923, p. 178.

lisme canadien-français dans son ensemble : « Tel est donc notre État : un édifice politique, créé, sans doute, par l'Angleterre, à notre demande instante, mais un édifice reposant sur la loi naturelle et sur la loi éternelle, édifice stable de par ces lois divines et contre lequel les consciences ne sauraient inconsidérément s'insurger²⁶ ».

Le père Simard, somme toute, ne représente qu'un cas, mais un beau cas qui permet, d'une part, de jauger une partie de la reconfiguration du champ intellectuel canadien-français pendant la période de l'entre-deux-guerres et de soulever, d'autre part, l'hypothèse des origines religieuses, voire théologiques du bilinguisme institutionnel dans le champ universitaire franco-ontarien²⁷. Les historiens et les sociologues de la question politique ont été nombreux à soutenir la thèse de l'Église-nation canadienne-française, c'est-à-dire qu'ils ont vu dans l'Église l'épine dorsale de l'organisation sociale du Canada français jusqu'à ce que la Révolution tranquille des années 1960 en provoque une transformation institutionnelle radicale²⁸. En Ontario français, on peut dire que l'Église-nation s'était aussi déployée, mais à l'intérieur des limites

²⁶ Georges Simard, « Principes et faits en histoire. État idéal et État canadien », *Revue de l'Université d'Ottawa*, 1937, p. 271.

²⁷ Les convictions bon-ententistes de Simard le conduiraient même, au seuil de la Deuxième Guerre mondiale, à épouser le loyalisme canadien-français, pourtant largement discrédité dans le champ intellectuel canadien-français depuis au moins les années 1920. Pour une analyse plus complète du parcours intellectuel du père Simard, voir Michel Bock, « La théologie au service du bon-ententisme à l'Université d'Ottawa : le père oblat Georges Simard (1878-1956), ou comment un groulxiste devient loyaliste », *Cahiers Charlevoix*, n° 11, 2016 (à paraître).

²⁸ Voir Fernand Dumont, *Genèse de la société québécoise*, Montréal, Boréal, 393 p.; Jean-Philippe Warren, « L'invention du Canada français : le rôle de l'Église catholique », dans Martin Pâquet et Stéphane Savard (dir.), *Balises et références. Acadies, francophonies*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2007, p. 21-56.

imposées par la cohabitation avec une majorité irlandocatholique, limites qui rendaient plus problématique l'accession des Franco-Ontariens à l'autoréférentialité. Dans le champ de l'enseignement supérieur, du moins à Ottawa, on pourrait même soutenir, avec un brin de cynisme, que l'Église a été le cheval de Troie du bilinguisme institutionnel. On pourrait en dire autant de Sudbury, où l'enseignement supérieur de langue française avait pourtant pris une autre forme sous la houlette des Jésuites qui avaient fondé le Collège du Sacré-Cœur en 1913²⁹. Cette résistance initiale au bilinguisme institutionnel était-elle due au fait que les Jésuites francophones au Canada avaient pu s'organiser en province autonome, dans les années 1920, de sorte que la cohabitation n'avait pas eu le même poids que chez les Oblats d'Ottawa? Était-elle imputable au fait que les Jésuites avaient été très tôt, dès la fin du 19^e siècle, des acteurs importants du mouvement nationaliste canadien-français³⁰?

Pourtant, à l'orée des années 1960, au moment de créer les universités de Sudbury et Laurentienne, les Jésuites se rallièrent, eux aussi, au bilinguisme institutionnel. Il ne nous appartient pas de refaire ici la démonstration que

²⁹ L'évêque de Sault-Sainte-Marie, David Scollard, avait imposé le bilinguisme au collège des Jésuites au moment de sa fondation. Cette exigence fut toutefois rapidement abandonnée *de facto* devant le caractère presque exclusivement francophone du corps étudiant. Voir Gérard Blais, « Le Collège du Sacré-Cœur, Sudbury, Ontario », mémoire de maîtrise (histoire), Université d'Ottawa, 1968, 89 p.; André Bertrand, *L'éducation classique au Collège du Sacré-Cœur*, Sudbury, Société historique du Nouvel-Ontario, 1988, 60 p.

³⁰ Dans les années 1940, certains Jésuites de Sudbury avaient même tenté, quoique ce fût en vain, de faire du Collège du Sacré-Cœur une université catholique dont on peut penser qu'elle aurait été entièrement ou à majorité française. Voir, à ce propos, Serge Dupuis et coll., « L'Ontario français et les universités bilingues 1960-2015 », *op. cit.*, p. 19.

propose Lucien Pelletier dans son étude de la « mutation difficile » que connurent les Jésuites de Sudbury au tournant des années 1960, une étude dans laquelle il explique leur passage au bilinguisme institutionnel en évoquant la fragilité financière de la communauté, à laquelle était venue s'ajouter de nombreux obstacles politiques à la création d'une université de langue française dans le nord de l'Ontario³¹. Parions toutefois que cette « conversion » au bilinguisme institutionnel, comme celle des Oblats, pourrait aussi s'expliquer par des motifs proprement éthico-religieux, et que les Jésuites de Sudbury avaient eux aussi vécu de l'intérieur les déchirements provoqués dès l'entre-deux-guerres par les distances qu'avait prises, d'une part, la hiérarchie ecclésiastique face au nationalisme catholique et par la transformation, d'autre part, de l'éthique catholique et la dissémination des idées personalistes au sein des milieux intellectuels et cléricaux du Canada français³². Jusqu'à quel point la remise en question du « clériconalisme » par cette gauche catholique avait-elle pénétré la conception qu'avaient à cette époque les Jésuites de Sudbury de leurs devoirs envers la population catholique, francophone et anglophone, du nord de l'Ontario? La question, toujours en suspens, mérite d'être soulevée³³. Quoi qu'il en soit,

³¹ Lucien Pelletier, « Les Jésuites de Sudbury vers 1960 : une mutation difficile », *op. cit.*

³² Voir E.-Martin Meunier et Jean-Philippe Warren, *Sortir de la « Grande Noirceur ». L'horizon personaliste de la Révolution tranquille*, Sillery, Septentrion, 2002, 207 p.; Michael Gauvreau, *The Catholic Origins of Québec's Quiet Revolution, 1931-1970*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 2005, 501 p.

³³ Nous possédons déjà, toutefois, quelques indices qui permettent de prendre la mesure des incursions qu'a pu faire la gauche catholique parmi les Jésuites de Sudbury. Ne pensons qu'au séjour au collège de Sudbury, pendant les années 1940, de François Hertel (Rodolphe Dubé), l'un des principaux porte-voix du personalisme au Canada

dans le contexte des années 1960, au moment où le pays était menacé d'éclatement et que la classe politique avait entrepris rien de moins que de refonder l'ordre symbolique du Canada en faisant preuve d'une ouverture plus grande que jamais vis-à-vis de la dualité linguistique, sinon nationale³⁴, la puissance symbolique du bilinguisme institutionnel dans la sphère universitaire franco-ontarienne devait bénéficier d'une démultiplication sans précédent à Ottawa et à Sudbury, sans oublier Toronto, où le Collège Glendon a ouvert ses portes en 1966 dans l'édifice où l'Université York avait été fondée cinq ans plus tôt.

2. Un débat en trois temps

2.1. 1969-1985 : la prise de conscience des limites du bilinguisme institutionnel

Pendant les années 1960, l'Ontario français était plongé dans un processus de redéfinition institutionnelle majeur que surdéterminait le retrait de l'Église de son organisation

français. De même, nous savons que le père jésuite Albert Regimbal, l'un des principaux animateurs de l'Action catholique à Sudbury après 1945, s'opposait farouchement à l'expansion dans son « fief » nord-ontarien du nationalisme canadien-français d'inspiration groulxiste, en particulier celui dont l'Ordre de Jacques-Cartier s'était fait le promoteur. Voir Michel Bock, « Une guerre sourde : la rivalité Ottawa - Sudbury et la jeunesse franco-ontarienne (1949-1965) », *Québec Studies*, n° 46, automne 2008 - hiver 2009, p. 19-31. Nous pourrions aussi évoquer l'exemple du Jésuite Émile Bouvier, pionnier dans l'étude des relations industrielles au Québec, grand promoteur de la doctrine sociale de l'Église et artisan de la fédération laurentienne dans le Nord ontarien, où il fit la promotion d'une université à la fois française, anglaise et interconfessionnelle. Bouvier serait d'ailleurs le premier recteur de l'Université Laurentienne en 1960 (voir Lucien Pelletier, « Les Jésuites de Sudbury vers 1960... », *op. cit.*; Jean Genest, « Le père Émile Bouvier, S. J. (1906-1985) », *L'Action nationale*, juin 1985, p. 967-975).

³⁴ Marcel Martel et Martin Pâquet (dir.), *Langue et politique au Canada : une synthèse historique*, Montréal, Boréal, 2010, 335 p.

sociale³⁵. L'État ontarien en prit partiellement le relais, mais il va sans dire que les Franco-Ontariens exerçaient encore moins de contrôle sur lui que sur l'Église antérieurement³⁶. Devant la puissance symbolique que possédait désormais le bilinguisme, devant l'incertitude idéologique et organisationnelle provoquée par l'« éclatement » du Canada français, l'Ontario français aurait à entreprendre à la fois avec lui-même et avec les autres un dialogue sur ses propres fins, sur la manière dont il croyait devoir se réinstitutionnaliser au début de ce temps nouveau. À la fin des années 1960, il y avait cependant tant à faire – ou à refaire. Il y avait des écoles à construire (et parfois à gagner de haute lutte), des institutions culturelles à mettre sur pied et à consolider, la gestion scolaire à revendiquer, en même temps qu'une reconnaissance officielle et, peut-être, constitutionnelle; il y avait aussi la question économique, cette botte de foin dans laquelle on chercherait, pour un temps, l'insaisissable clé de l'émancipation collective et politique...³⁷

³⁵ Voir Michel Bock, « Des braises sous les cendres. L'Ontario français et le projet national canadien-français au lendemain des États généraux (1969-1991) », dans Jean-François Laniel et Joseph Yvon Thériault (dir.), *Retour sur les États généraux du Canada français. Continuités et ruptures d'un projet national*, Montréal, Presses de l'Université du Québec, 2016, p. 167-231.

³⁶ Dans la sphère universitaire, le phénomène se manifesta, d'une part, par la fondation à Sudbury de l'Université Laurentienne, laïque et bilingue, les Jésuites conservant toutefois pour eux l'Université de Sudbury, qui avait vu le jour trois ans plus tôt. À Ottawa, d'autre part, les Oblats quittèrent en 1965 l'université qu'ils avaient fondée plus d'un siècle plus tôt pour en ériger une nouvelle, l'Université Saint-Paul. Le système universitaire franco-ontarien continuait de reposer largement sur le bilinguisme institutionnel, tout en ayant adopté une forme hybride sur le plan religieux. Il n'en demeure pas moins que les deux pièces les plus importantes de ce nouveau système étaient les universités d'Ottawa et Laurentienne.

³⁷ Pendant les années 1970, le milieu associatif consacra de longues réflexions à la question économique, sans toutefois trouver le moyen

La question universitaire ne fut donc pas immédiatement propulsée à l'avant-scène du débat public franco-ontarien. Graduellement, cependant, elle s'imposa comme un enjeu majeur, au fur et à mesure que le champ des études franco-ontariennes se développa, se donna ses propres lieux de réflexion et ses propres organes de diffusion et de validation scientifique, se construisant ainsi un capital symbolique suffisamment grand pour attirer de nouveaux praticiens issus de disciplines variées. En 1969, le Centre de recherche en littérature canadienne-française (CRLCF), fondé onze ans plus tôt à l'Université d'Ottawa, prit un virage résolument franco-ontarien et multidisciplinaire en devenant le Centre de recherche en civilisation canadienne-française (CRCCF). À l'Université Laurentienne, l'Institut franco-ontarien (IFO) vit le jour en 1976, à peu près en même temps que le Groupe interuniversitaire en études franco-ontariennes (GIÉFO)³⁸. L'année suivante, la section franco-ontarienne de l'Institut d'études pédagogiques de l'Université de Toronto, qui avait été mise sur pied en 1972, devint le Centre de recherche en études

de surmonter les obstacles que représentaient à la création d'une véritable économie franco-ontarienne la dispersion et la minorisation des Franco-Ontariens dans la plus grosse et la plus riche province du pays. Ces questions sont abordées dans Michel Bock « Une association nouvelle pour une ère nouvelle : l'Association canadienne-française de l'Ontario (1969-1982) », dans Michel Bock et Yves Frenette (dir.), *L'ACFEO et la mobilisation politique en Ontario français, 1910-2006* (titre préliminaire), 66 pages manuscrites (soumis).

³⁸ Le GIÉFO s'était donné pour mission de promouvoir et de développer un programme commun d'enseignement des réalités franco-ontariennes dans les domaines de la littérature, de l'histoire, de la linguistique, de la sociologie, du folklore, des sciences politiques, des sciences religieuses et de l'éducation. Le Groupe réunissait des représentants de l'Université Laurentienne, de l'Université de Sudbury, de l'Université d'Ottawa, du Collège Glendon de l'Université York, du Collège universitaire de Hearst et de l'Université Lakehead.

franco-ontariennes (CRÉFO). À ces centres de recherche s'ajoutèrent deux nouvelles revues savantes³⁹, l'une consacrée spécifiquement à l'Ontario français (la *Revue du Nouvel-Ontario*, fondée par l'IFO en 1978), l'autre à la francophonie canadienne minoritaire dans son ensemble (*Cultures du Canada français*, que lança le CRCCF en 1984)⁴⁰. Ces nouveaux lieux de production et de diffusion scientifiques contribuèrent à construire le champ des études franco-ontariennes, à en augmenter le capital symbolique et à alimenter, parmi ses praticiens, la conscience d'appartenir à une communauté universitaire proprement franco-ontarienne. Une fois ces conditions réunies, il n'était guère étonnant que certains, parmi ces chercheurs, s'engagent dans une réflexion de plus en plus substantielle sur le système universitaire franco-ontarien lui-même, sur son principe instituant et, par là, sur sa finalité. Ce principe serait-il celui de l'autonomie, comme on semblait vouloir l'appliquer dans d'autres sphères de l'espace public franco-ontarien, en particulier dans le champ scolaire? Découlerait-il d'une conception de l'Ontario français comme appartenant à une culture globale distincte, possédant sa propre historicité, sa propre réflexivité, sa propre « référence » et le droit, conséquemment, de s'institutionnaliser comme un authentique sujet politique, autorisé à infléchir par lui-

³⁹ La seule véritable revue savante qui avait circulé en Ontario français avant la fondation de la *Revue du Nouvel-Ontario* était la *Revue de l'Université d'Ottawa*, qu'avaient lancée les Oblats en 1931 et qui devait passer l'arme à gauche en 1987. Bien que les études franco-ontariennes aient pu y trouver leur place, surtout pendant les dernières années de son existence, la *Revue de l'Université d'Ottawa* n'y était pas exclusivement consacrée.

⁴⁰ *Cultures du Canada français* serait intégrée à *Francophonies d'Amérique*, une revue interuniversitaire pancanadienne lancée en 1991, mais dont le principal port d'attache est demeuré, jusqu'à aujourd'hui, le CRCCF.

même son propre destin, à défaut de pouvoir le choisir de manière totalement libre⁴¹? Comme une minorité nationale, autrement dit? Ou alors le principe instituant du système universitaire franco-ontarien serait-il celui de l'hétéronomie? Représenterait-il une façon de concevoir l'Ontario français comme une composante ou le fragment d'un autre ensemble, d'une autre culture globale, d'un autre sujet politique dont il ajouterait simplement à la diversité? Comme une minorité ethnolinguistique, autrement dit? L'enjeu n'était pas banal, car à chacun de ces deux pôles correspondait un mode d'intégration sociétale différent, une façon distincte d'arrimer l'Ontario français à l'espace politico-institutionnel du Canada. Il s'agissait

⁴¹ Les concepts de « culture globale » et de « société globale » ont largement alimenté la réflexion sur la question canadienne-française pendant les années 1960 et 1970. Parmi les intellectuels et les polémistes, ne mentionnons que Hubert Aquin, qui signait, en 1962, « La fatigue culturelle du Canada français », célèbre article dans lequel il soutenait que le régime fédéral, en l'ethniciant, maintenait le « Canada français » (c'est-à-dire le Québec) dans l'impossibilité de se réaliser pleinement dans sa « globalité » culturelle et politique, c'est-à-dire nationale. Rappelons que cet article d'Aquin se voulait une réponse à un essai de Pierre Elliott Trudeau qui, dans les pages de *Cité libre*, avait cherché, un peu plus tôt, à combattre les prétentions sociétales du Canada français en le réduisant justement à un simple groupe ethnique appelé à s'intégrer, comme les autres, à l'espace politique multi-ethnique de la fédération canadienne (voir Pierre Elliott Trudeau, « La nouvelle trahison des clercs », *Cité libre*, 1962, p. 3-16; Hubert Aquin, « La fatigue culturelle du Canada français », *Liberté*, 1962, p. 299-325). Au même moment, la sociologie québécoise, à commencer par Marcel Rioux et Fernand Dumont, avait commencé à problématiser la question du Québec en recourant au concept de « société globale » qu'elle avait emprunté au sociologue franco-russe Georges Gurvitch (voir Gilles Bourque et coll., « Les grandeurs et les misères de la société globale au Québec », *Cahiers de recherche sociologique*, n° 28, 1997, p. 7-17; Gérald Fortin, « Le Québec, une société globale à la recherche d'elle-même », *Recherches sociographiques*, vol. 8, n° 1, janvier-avril 1967, p. 7-13).

toutefois bel et bien de pôles, soyons clair, que l'on peut considérer, d'une certaine manière, comme des idéaux-types, car le débat, concrètement, devait se décliner en plusieurs tons de gris, avec des nuances, des ambiguïtés et des hésitations. S'en dégageraient diverses interrogations sur la nature, voire l'existence même d'une « tradition » universitaire franco-ontarienne, dans laquelle on verrait tantôt un tremplin garant de l'avenir, quitte à en corriger les écarts, tantôt la consécration d'une longue aliénation culturelle et politique, une soutane, plutôt, à jeter aux orties, au sens propre comme au sens figuré...

Si on exclut le débat provoqué par le bilinguisme institutionnel parmi les étudiants, ce que nous imposent les limites de cette étude, malheureusement, et les prises de positions institutionnelles sur la question (dont Gratien Allaire a déjà rendu compte, par ailleurs⁴²), et qu'on se limite principalement au débat qui a eu lieu au sein même de cette communauté universitaire franco-ontarienne en gestation, il est possible d'en retracer l'une des premières manifestations substantielles en 1969, dans le rapport final du Comité franco-ontarien d'enquête culturelle, que présidait alors Roger Saint-Denis, professeur à la Faculté d'éducation de l'Université d'Ottawa et membre du Conseil des arts de l'Ontario. Regroupant dix-neuf membres au total, dont six issus du monde universitaire franco-ontarien⁴³, le Comité Saint-Denis, dans lequel on

⁴² Gratien Allaire, « Unilinguisme, bilinguisme et institution universitaire... », *op. cit.*

⁴³ En plus de Saint-Denis lui-même, le Comité franco-ontarien d'enquête culturelle réunissait les universitaires franco-ontariens suivants : Jean Herbiet, directeur intérimaire du département des beaux-arts, Université d'Ottawa; Roland J. A. Cloutier, vice-recteur académique et doyen de la faculté des arts, Université Laurentienne; Jean-Louis Major, professeur de littérature française, Université d'Ottawa; Maurice Chagnon, vice-recteur académique, Université

peut voir une sorte de Commission Laurendeau-Dunton franco-ontarienne, proposa, pour la première fois, une analyse approfondie et détaillée de la « vie culturelle » de l'Ontario français, une « vie culturelle » qu'il concevait toutefois comme un phénomène fondamentalement politique et sociétal, comme une « culture globale », dont le destin engageait l'avenir même du Canada en tant que fédération binationale⁴⁴. Au lendemain de la réorganisation institutionnelle du système universitaire franco-ontarien (et du Canada français dans son ensemble), les membres du Comité Saint-Denis formulèrent ainsi une critique sévère du bilinguisme institutionnel tel que pratiqué à Ottawa et à Sudbury. À propos de la vénérable et centenaire Université d'Ottawa, où les étudiants francophones, autrefois majoritaires, devaient bientôt passer sous la barre des 50 % et dont certaines facultés ne fonctionnaient qu'en anglais, le Comité s'interrogea sur la politique de « bilinguisme intégral » qui visait, en

d'Ottawa; Bernard Julien, o.m.i., directeur du département de français, Université d'Ottawa. Pour la liste complète des membres, voir Comité franco-ontarien d'enquête culturelle, *La Vie culturelle des Franco-Ontariens. Rapport du Comité franco-ontarien d'enquête culturelle*, Ottawa, [s.é.], 1969, p. 5-7.

⁴⁴ *Ibid.*, p. 22. Pour une analyse des travaux, des recommandations et de l'influence du Comité Saint-Denis en Ontario français, voir Michel Bock, « Jeter les bases d'une "politique franco-ontarienne" : le Comité franco-ontarien d'enquête culturelle à l'heure des grandes ruptures (1967-1970) », *Cahiers Charlevoix*, n° 9, 2012, p. 61-106.

vertu de sa loi « fondatrice » de 1965⁴⁵, à « conférer aux deux langues une égalité de fait⁴⁶ ».

On peut se demander si cette politique respecte vraiment l'esprit de la charte de l'Université et, dans le cas où, pour une raison ou pour une autre, ce bilinguisme intégral serait irréalisable, laquelle des deux langues officielles devrait jouir d'un traitement prioritaire. Le déclin continu de la majorité francophone au sein de l'institution [...] invite à de sérieuses réflexions.

En relisant la clause du bilinguisme dans ce contexte, plusieurs questions surgissent dans l'esprit. Le *développement du bilinguisme* dans une province à grande majorité unilingue anglaise ne signifie-t-il pas avant tout le développement de la langue française? Lorsque, par école élémentaire bilingue, on entend école élémentaire française, quel sens alors faut-il accorder au terme « Université bilingue »? Pourquoi cette clause spécifie-t-elle, dans la même phrase, les mots « bilinguisme » et « culture française » tout en omettant l'expression « culture anglaise »?

[...] Chose certaine, si l'Université d'Ottawa veut être fidèle à sa mission de gardienne de la culture française en Ontario, elle doit agir immédiatement afin que l'étudiant canadien-français puisse non seulement étudier dans sa langue mais également évoluer dans un milieu favorable à l'épanouissement de sa culture. L'université doit former des chefs de file franco-ontariens inspirés, à la base, par une solide culture française [...]⁴⁷.

De l'Université Laurentienne, qui n'avait pas encore dix ans, le constat était semblable, quoique plus inquiétant encore : les étudiants francophones y étaient déjà fortement minorisés et le bilinguisme se limitait, pour

⁴⁵ La loi fondatrice de la « nouvelle » Université d'Ottawa prévoyait, en effet, que les objectifs et les fins de l'institution étaient, notamment, de « [f]avoriser le développement du bilinguisme et du biculturalisme » et de « préserver et développer la culture française en Ontario ». Passage tiré de la *Loi de l'Université d'Ottawa*, 21 juin 1965, www.uottawa.ca/administration-et-gouvernance/loi-de-luniversite-dottawa-1965 (consulté le 24 juillet 2016).

⁴⁶ Comité franco-ontarien d'enquête culturelle, *op. cit.*, p. 155.

⁴⁷ *Ibid.*, p. 155-156.

l'essentiel, à la Faculté des arts et des sciences⁴⁸ : « L'Université Laurentienne doit adopter une politique de bilinguisme authentique, dans le plus bref délai possible, afin de répondre de façon adéquate aux désirs et aux aspirations légitimes de la population franco-ontarienne du Nord de l'Ontario [...]»⁴⁹. L'analyse était plus courte, mais les conclusions étaient les mêmes. Les universités Laurentienne et d'Ottawa devaient fonder leur conception de la dualité non seulement sur le bilinguisme, mais sur un authentique biculturalisme, ce qui signifiait qu'elles devaient impérativement être mises au service d'abord et avant tout de la minorité culturelle, dont c'était la pérennité même qui était en jeu⁵⁰. En 1969, manifestement, l'université française se situait encore au-delà de l'horizon d'attente des Franco-Ontariens. Au moment où on espérait encore pouvoir refonder le Canada sur le

⁴⁸ *Ibid.*, p. 156-157.

⁴⁹ *Ibid.*, p. 157.

⁵⁰ Moins loquace que le Rapport Saint-Denis au regard de la question universitaire, le Rapport Savard sur les arts dans la vie franco-ontarienne, publié en 1977, allait tout de même émettre certaines recommandations s'adressant aux universités bilingues et aux collèges communautaires de l'Ontario. Semblables à celle du rapport de 1969, ces recommandations plaideraient, notamment, pour un engagement plus ferme de la part des institutions d'enseignement supérieur bilingues à l'endroit du rayonnement de la culture canadienne-française dans leur milieu, notamment par la création de cours publics sur les réalités franco-ontariennes (histoire, littérature, vie économique, etc.) et par le développement de rapports plus étroits avec les départements et les responsables de cours d'arts (musique, arts visuels, théâtre). Alors professeur d'histoire à l'Université d'Ottawa et directeur du CRCCF, Pierre Savard, qui s'était entouré de Rhéal Beauchamp et de Paul Thompson, émettrait de fortes inquiétudes vis-à-vis de l'accélération du processus d'intégration des Franco-Ontariens à la « société globale » majoritaire. Voir Pierre Savard et coll., *Cultiver sa différence. Rapport sur les arts dans la vie franco-ontarienne*, Toronto, Conseil des Arts de l'Ontario, septembre 1977, p. 37-40, 198-199.

principe du biculturalisme et de la dualité nationale, le bilinguisme institutionnel, qui avait déjà fait ses preuves, laissa-t-on entendre dans le Rapport Saint-Denis, conservait encore son lustre, pour peu que sa mise en œuvre pût servir à réparer les injustices historiques que subissaient toujours les Canadiens français. L'Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO), en revendiquant la « francisation complète éventuelle » de l'Université d'Ottawa lors de son congrès de 1969⁵¹, poussa la réflexion un peu plus loin, certes, mais ce positionnement montrait bien que l'on continuait encore de voir dans la vieille institution oblate l'université historique des Franco-Ontariens et de nourrir l'espoir qu'elle renouerait avec sa mission première.

À Sudbury, où il n'existait, contrairement à Ottawa, aucune tradition de bilinguisme universitaire avant la fondation des universités de Sudbury en 1957 et Laurentienne trois ans plus tard, le son de cloche, dans l'ensemble, était pourtant assez semblable, du moins dans un premier temps. Dans la foulée du colloque étudiant Franco-Parole, qui eut lieu en 1973 pour débattre de la place faite aux francophones à l'Université Laurentienne et qui joua un rôle déterminant dans la prise de conscience des limites du bilinguisme institutionnel, le Jésuite et professeur de littérature Fernand Dorais, entouré de l'équipe éditoriale de la revue étudiante *Réaction*, y alla d'une critique impitoyable de la domination anglo-saxonne qui prévalait en Ontario, qu'incaruaient les structures de l'Université Laurentienne et qui avait provoqué, historiquement, l'aliénation des Franco-Ontariens :

⁵¹ *L'Université de langue française en Ontario, chronologie et bibliographie annotée*, Conseil de l'éducation et de la formation franco-ontariennes, Toronto, 19 juin 1996, p. 2.

[L]es francophones de cette province doivent renoncer à tout espoir qu'on ne leur concède jamais la possibilité d'une formation universitaire exclusivement francophone. La raison en est simple. Avec le si faible taux de population francophone que compte l'Ontario (4,6 %), il serait ridicule d'investir des sommes forcément considérables pour promouvoir, au niveau universitaire, le fait francophone. Ici – comme ailleurs, comme toujours, dans l'histoire de la vie politique de l'Ontario – il est désormais trop tard : trop tard pour nous pour ne serait-ce que survivre [*sic*]. C'est ainsi qu'on étouffe des ethnies!, et qu'ensuite l'odieux *Globe and Mail* (qui nous aura toujours été si injuste et funeste) trouvera bien chocking [*sic*] OCTOBRE 1970 ! Ah ! le joli « chocking » [*sic*] des prudes anglophones de Toronto et de Sudbury : nous commençons bien à le connaître celui-là! Toujours est-il que Toronto nous refuse explicitement de jamais espérer une université exclusivement francophone en Ontario [...]. (Quand on pense que le Québec s'est payé le luxe, à même les maigres revenus de ses habitants, de deux, puis bientôt trois, et maintenant quatre Universités [*sic*] anglophones pour se donner une élite universitaire anglophone qui habiterait Westmount et asservirait économiquement cette province).

[...] Les francophones ne se sentent pas chez eux sur ce campus et s'inscrivent ailleurs. De plus, sous-développés depuis presque un siècle : économiquement et culturellement et sociologiquement, ils redoutent la confrontation trop directe et brutale, et ont peu l'occasion d'accéder aux degrés supérieurs du Savoir, de la Technique et du Pouvoir professionnel⁵².

Le positionnement intellectuel de Dorais, on le voit bien, empruntait abondamment à l'idéologie de la décolonisation, bien plus encore que celui du Rapport Saint-Denis qui en contenait pourtant déjà quelques traces⁵³. L'Université Laurentienne, préciserait-il encore,

⁵² Fernand Dorais et l'équipe Franco-Parole, « J'sus pas d'accord ! », *Réaction*, septembre 1973, p. 18-19.

⁵³ Les historiens s'appliquent de plus en plus, depuis quelques années, à problématiser l'influence qu'a pu avoir l'idéologie de la décolonisation au Québec et au Canada français. Voir Magali Deleuze, *L'une et*

quelques années plus tard, lui paraissait « condenser de façon exemplaire le trajet historique de la Confédération⁵⁴ ». L'espoir de voir naître une université franco-ontarienne lui semblant trop chimérique, la seule solution qui lui parût envisageable passait par une transformation radicale des structures de l'Université Laurentienne, par la création de deux campus séparés, sur le double plan administratif et géographique, l'un, francophone, et l'autre, anglophone. Certes, le sentiment de dépit de Dorais était manifestement beaucoup plus grand que chez Saint-Denis et la solution proposée était plus précise, mais l'autonomie institutionnelle complète dans la sphère universitaire, sans

l'autre indépendance, 1954-1967 : les médias au Québec et la Guerre d'Algérie, Montréal, Éditions Point de fuite, 2001, 229 p.; É.-Martin Meunier, « De Mounier à Marx : l'énigmatique transition. Quelques hypothèses issues du parcours intellectuel de Pierre Vallières », dans Lucille Beaudry et Marc Chevrier (dir.), *Une pensée libérale, critique ou conservatrice? Actualité de Hannah Arendt, d'Emmanuel Mounier et de George Grant pour le Québec d'aujourd'hui*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2007, p. 93-106; Jean-Philippe Warren, *Ils voulaient changer le monde. Le militantisme marxiste-léniniste au Québec*, Montréal, vlb éditeur, 2007, 253 p.; Sean Mills, *Contester l'Empire. Pensée postcoloniale et militantisme politique à Montréal, 1963-1972*, Montréal Hurtubise, 2011, 349 p.; David Meren, « An Atmosphere of Libération: The Role of Decolonization of the France-Québec Rapprochement of the 1960s », *Canadian Historical Review*, vol. 92, n° 2, juin 2011, p. 263-294; Serge Granger, « L'Inde et la décolonisation au Canada français », *Mens. Revue d'histoire intellectuelle et culturelle*, vol. 13, n° 1, 2012, p. 55-79; Joel Belliveau, *Le « Moment 68 » et la réinvention de l'Acadie*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 2014, 362 p.; Philippe Volpé, « Clercs progressistes et néonationalisme acadien, 1966-1982 », *Études d'histoire religieuse*, vol. 81, n° 1-2, 2015, p. 103-122.

⁵⁴ Fernand Dorais, « Bilinguisme d'ici. Pratique du bilinguisme à l'Université Laurentienne », *Entre Montréal... et Sudbury. Pré-textes pour une francophonie ontarienne*, Sudbury, Prise de parole, 1984, p. 36. Notons que cet article avait déjà fait l'objet d'une communication à l'Institut franco-ontarien en mai 1981.

aller jusqu'à dire qu'il s'agissait d'un impensé, ne semblait encore guère envisageable.

À compter du milieu des années 1970, la donne se mit toutefois à changer. À l'heure où sonnait la fin des Trente Glorieuses, le gouvernement conservateur ontarien entra dans un cycle d'austérité budgétaire qui le conduirait à mettre un frein, par divers moyens, à l'accroissement des dépenses publiques dans le système universitaire, d'abord en autorisant une augmentation des frais de scolarité, puis en réduisant peu à peu ses subventions aux universités⁵⁵. Plusieurs comités et commissions allaient alors se charger de réfléchir aux moyens d'adapter les établissements postsecondaires aux conditions nouvelles d'une économie en crise⁵⁶. Dans ce contexte de rentabilisation et de rationalisation des universités, ce furent surtout les mouvements de jeunesse qui, à la faveur d'une vague de politisation des enjeux linguistiques au Québec et au

⁵⁵ En 1978-1979, les universités auraient reçu 1,1 % de moins que les sommes nécessaires à leur bon fonctionnement, en 1979-1980, 2,5 % de moins, en 1980-1981, 2,8 % et en 1981-1982, 2,4 % (Chantal Payant, « Le postsecondaire en question. Un problème de structures ou de financement? », *Liaison*, n° 33, hiver 1984-1985, p. 47).

⁵⁶ Mentionnons notamment les rapports suivants : David M. Cameron, *The Northern Dilemma: Public Policy and Post-Secondary Education in Northern Ontario*, Toronto, Ontario Economic Council, 1978; A. N. Bourns, *A Proposal for Structural Change in the University System in Northeastern Ontario*, Toronto, Gouvernement de l'Ontario, 1981; Paul Anisef, *Is the Die Cast?*, Toronto, Ministère des Collèges et Universités, 1982; J. Paré, *Évaluation de la viabilité à long terme du Collège universitaire de Hearst*, Toronto, Ministère des Collèges et Universités, 1982; Edgar Léger et coll., *Rapport final. Enquête de l'ACPU et de l'UAPUO sur le Collège universitaire de Hearst*, Ottawa, Association canadienne des professeurs d'université, 1983; Harry C. Parrott et coll., *Rapport sur la restructuration du système universitaire de Hearst*, Toronto, Ministère des Collèges et Universités, 1983; Edmund C. Bovey et coll., *Les Universités de l'Ontario : options pour l'avenir*, Toronto, 1984.

Canada, porteraient la question de l'enseignement collégial et universitaire à l'avant-scène du débat public franco-ontarien. À la suite d'une vaste consultation menée aux quatre coins de la province, l'organisme Direction-Jeunesse (DJ) fit paraître, en mars 1979, *Le Complexe des Différents* [sic], une étude qui vint, une fois de plus, mettre en lumière le peu de ressources et de moyens dont disposaient les Franco-Ontariens dans les universités bilingues. L'organisme s'empessa, dès lors, à revendiquer la mise sur pied d'un collège communautaire francophone à campus multiples et d'une université unilingue française⁵⁷. En février 1979, un groupe d'étudiants de l'Université Laurentienne, regroupés au sein de l'Association des étudiants francophones (AEF), exigèrent la centralisation des services en français sur le campus en occupant pendant deux jours le 11^e étage de l'édifice Parker, le centre administratif de l'université que l'on surnommait parfois avec dérision la « tour d'ivoire »⁵⁸. L'année suivante, forte de l'appui de ses membres et de plusieurs acteurs de la collectivité franco-ontarienne, l'AEF achemina à la ministre de l'Éducation une demande formelle visant la création d'une université de langue française dans le nord de l'Ontario⁵⁹. Au même moment, plusieurs professeurs et citoyens de la région de Sudbury se rallièrent aux

⁵⁷ « L'éducation postsecondaire : position de Direction Jeunesse, Fédération des étudiants de l'Ontario, Fédération des élèves du secondaire franco-ontarien », Archives publiques de l'Ontario (ci-après APO), Fonds du Conseil de l'éducation franco-ontarienne, RG 2-200, boîte 22, dossier : « Université de langue française – dossier d'information ».

⁵⁸ « Pour une université française en Ontario », *Journal de Montréal*, 26 février 1980, APO, Fonds du Conseil de l'éducation franco-ontarienne, RG 2-200, boîte 22, dossier « Université de langue française - dossier d'information ».

⁵⁹ Roch Tassé, « À l'Université de Sudbury : des étudiants réclament une université franco-ontarienne », *Le Temps*, mars 1980, p. 1.

étudiants francophones de la Laurentienne et se regroupèrent à l'intérieur du Comité d'action pour une université franco-ontarienne (CAUFO). L'idée de mettre sur pied ce comité, qui s'affilia à l'ACFO régionale de Sudbury, revenait à son président, Serge Dignard, qui put compter sur la collaboration du père jésuite André Girouard et de Georges Bélanger, tous deux professeurs au département de français, de Raymond Lallier, des sciences de l'éducation, de Roger Bernard, du Collège de Hearst, et du recteur de l'Université de Sudbury, le père jésuite Lucien Michaud⁶⁰.

Cette mobilisation attestait, pourrait-on dire, de la mutation de l'attitude politique des Franco-Ontariens vis-à-vis de la question universitaire. Devant le dénouement positif, en 1982, de la crise scolaire de Penetanguishene, la reconnaissance par la Cour supérieure de l'Ontario, en 1984, du droit des Franco-Ontariens à la gestion de leurs écoles, les débats entourant l'adoption d'une éventuelle loi-cadre sur les services en français (laquelle verrait le jour en 1986) et les tentatives de réforme constitutionnelle qui mèneraient, éventuellement, à l'Accord du lac Meech, une partie de l'élite francophone agissante se mit à envisager plus sérieusement la possibilité de transposer à l'université les succès obtenus ailleurs. C'est dans ce contexte que plusieurs universitaires produisirent, au milieu des années 1980, une série d'études accablantes sur le rapport des Franco-Ontariens à l'instruction universitaire et collégiale. L'une d'entre elles, réalisée sous la direction de Stacy Churchill, exposa au grand jour que le taux de fréquentation postsecondaire des francophones, aux prises avec un nombre élevé d'abandons scolaires entre la 9^e et la

⁶⁰ Guy Gaudreau, « De 1984 à aujourd'hui : tout va très bien madame la Marquise! », dans Matt Bray (dir.), *L'Université Laurentienne...*, *op. cit.*, p. 254.

13^e année, était alors de moitié inférieur à celui du reste de la province⁶¹. Deux autres rapports parus sous la plume des professeurs Jean-Charles Cachon et Donald Dennie à propos de l'enseignement universitaire de langue française dans le Nord-Est vinrent confirmer une impression déjà partagée par plusieurs quant au lourd et persistant contentieux du bilinguisme institutionnel dans la sphère universitaire⁶². Même le vice-recteur associé aux études de l'Université d'Ottawa, Denis Carrier, se jeta dans la mêlée en faisant paraître un rapport sur le comportement universitaire des Franco-Ontariens. Si le manque de valorisation des études supérieures au niveau secondaire et le poids, toujours prégnant, d'une d'infériorisation socio-économique historique pouvaient expliquer la sous-fréquentation universitaire des francophones, Carrier reconnut néanmoins que le nombre trop faible de programmes universitaires disponibles en français dans les universités bilingues de la province était un facteur tout aussi déterminant⁶³. Peu à peu, l'idée faisait son chemin au sein de la communauté universitaire franco-ontarienne : le modèle universitaire bilingue hérité des années 1960 ne semblait convenir que bien imparfaitement aux besoins de la collectivité franco-ontarienne.

⁶¹ Stacey Churchill et coll., *Éducation et besoins des Franco-Ontariens. Le diagnostic d'un système d'éducation. 2 volumes*, Toronto, Conseil de l'éducation franco-ontarienne, 1985.

⁶² Jean-Charles Cachon, *Étude stratégique sur les services d'éducation universitaire en français dans le nord-est de l'Ontario*, Sudbury, Université Laurentienne, 1986, 118 p.; Donald Dennie, *Historique du bilinguisme à l'Université Laurentienne : de 1960 à 1985*, Sudbury, Université Laurentienne, 1986, 187 p.

⁶³ Denis Carrier et coll., *L'Université d'Ottawa et la francophonie ontarienne*, Ottawa, Université d'Ottawa, 1985, 92 p.

2.2. 1985-1989 : « Pour l'université française »

Durant la seconde moitié de la décennie 1980, la question universitaire prendrait un nouvel essor à la faveur d'une revendication d'autonomie institutionnelle beaucoup plus affirmée. L'université française serait alors de plus en plus perçue par les leaders du milieu associatif franco-ontarien comme la suite d'un développement normal, comme l'aboutissement d'un parcours dont l'histoire permettait d'apercevoir le sens. Cette conviction quasi-téléologique serait renforcée suite à l'octroi, par le gouvernement provincial, d'institutions autonomes de langue française au niveau collégial⁶⁴. L'ACFO, en particulier sous la présidence de Rolande Soucie, ferait alors de l'enseignement postsecondaire de langue française l'une de ses priorités⁶⁵. De son côté, une partie de la communauté universitaire franco-ontarienne, tout particulièrement celle qui gravitait autour de l'Université Laurentienne et du Collège de Hearst, allait aussi prendre fait et cause pour l'université française. Elle trouverait alors dans les pages de *L'Original déchaîné*, le journal des étudiants francophones de l'Université Laurentienne, ainsi que dans la Société des universitaires de langue française de l'Ontario (SULFO), fondée en juin 1989 à

⁶⁴ En janvier 1989, le gouvernement ontarien annonça l'ouverture de la Cité collégiale à Ottawa, le premier collège d'arts appliqués et de technologie de langue française à voir le jour en Ontario. Deux autres collèges suivraient en 1995 : le Collège Boréal, à Sudbury, et le Collège des Grands Lacs, à Toronto. Ce dernier connu toutefois d'importantes difficultés de recrutement et fut contraint de fermer ses portes en 2001.

⁶⁵ Michel Bock, « De nouveaux gains, de nouveaux défis (1982-1992) », dans Michel Bock et Yves Frenette (dir.), *L'ACFEO et la mobilisation politique en Ontario français, 1910-2006* (titre préliminaire), à paraître aux Presses de l'Université d'Ottawa, 74 pages manuscrites.

l'initiative de professeurs de Hearst, Ottawa, Sudbury et Toronto⁶⁶, quelques-uns de ses principaux véhicules de délibération et d'expression.

C'est toutefois dans la *Revue du Nouvel-Ontario (RNO)* que devait s'affirmer une première parole intellectuelle substantielle sur la question de l'université française. En 1985, l'équipe éditoriale consacra la septième livraison de la *RNO* à la question universitaire. Coiffée d'un titre aussi engagé qu'évocateur, « Pour l'université française », cette parution marqua un point tournant dans la réflexion sur le rapport des Franco-Ontariens à l'institution universitaire. Jean-Pierre Pichette, directeur de la revue et professeur d'ethnologie à l'Université de Sudbury, écrivit, confiant, que « l'université française en Ontario n'[était] plus qu'une question de temps ». Le système scolaire franco-ontarien, qui reposait dans une large mesure sur le principe de l'autonomie institutionnelle (abstraction faite de la gestion scolaire, qui viendrait quelques années plus tard), avait fourni, selon Pichette, « de précieux

⁶⁶ La SULFO avait été fondée dans le but de « répondre de manière cohérente à l'appel lancé par l'ACFO lors de son congrès annuel [de 1989], visant la création prochaine d'une université d'expression française ». À ses débuts, la Société, qui était alors sous la présidence de Raymond Tremblay, recteur du Collège universitaire de Hearst, n'avait pas pour but explicite de militer en faveur de la création d'une université unilingue française. Ses objectifs consistaient plutôt à « appuyer la communauté franco-ontarienne dans sa poursuite de l'égalité des chances, mais aussi [à] informer les communautés universitaires de l'Ontario et du Canada en les aidant à répondre efficacement aux vœux exprimés par la principale minorité de langue officielle française au Canada ». Voir « La création de la Société des universitaires de langue française de l'Ontario fait suite à la demande présentée par les leaders de la communauté franco-ontarienne de créer une université d'expression française », Archives de l'Université Laurentienne (ci-après AUL), Fonds ACFO Sudbury, P039, boîte 28, dossier « Société des Universitaires de langue française - Secrétariat provincial ».

modèles et des indices permettant de prévenir une issue définitive à ce conflit⁶⁷ ». Son collègue Georges Bélanger, du département de français, estimait, pour sa part, que le système d'éducation de l'Ontario français serait « voué à l'échec s'il n'y a[vait] pas d'enracinement dans un cadre culturel d'ici, déterminé, rattaché avant tout à la vie quotidienne des Franco-Ontariens et à la réalité de la francophonie québécoise, canadienne et du monde ». Car, ajouta-t-il, « on ne dira jamais assez la nécessité pour un groupe en situation minoritaire d'insister sur ses structures propres, ici et maintenant, pour éviter toute stagnation, acculturation, assimilation, ou absence de dynamisme culturel⁶⁸ ». Dans le même numéro, Gaétan Gervais fit paraître une étude historique pionnière sur l'enseignement supérieur en Ontario français. L'historien sudburois, alors directeur du Conseil de l'enseignement en français de l'Université Laurentienne, s'attacha à montrer en quoi la relative indifférence du gouvernement provincial à l'égard du sort des Franco-Ontariens, avant les années 1960, conjuguée avec son refus de financer l'enseignement confessionnel, avait contribué à barrer à trop de Franco-Ontariens l'accès à l'université. Maintenu malgré elle dans un « régime d'exclusion » aux 19^e et 20^e siècles, la minorité francophone n'avait pu profiter pleinement, pendant les années 1960, de la vague d'expansion des universités, de leurs programmes, de leurs budgets et de leur clientèle⁶⁹. Dans cette lecture de l'Histoire, le bilinguisme institutionnel apparaissait comme le lourd héritage

⁶⁷ Jean-Pierre Pichette, « L'université française en Ontario : une question de temps », *Revue du Nouvel-Ontario*, n° 7, 1985, p. 8-9.

⁶⁸ Georges Bélanger, « L'enseignement de la littérature et de la culture franco-ontariennes », *Revue du Nouvel-Ontario*, n° 7, 1985, p. 63-64.

⁶⁹ Gaétan Gervais, « L'enseignement supérieur en Ontario français (1848-1965) », *op. cit.*, p. 44-45.

d'un passé où la minorité, marginalisée politiquement, économiquement et culturellement, avait été condamnée à la clandestinité.

Le positionnement de Gervais recoupe largement celui de l'ensemble des intellectuels qui envisageaient l'autonomie comme le seul principe pouvant de plein droit instituer l'université en Ontario français. Chez l'historien sudburois, cette proposition d'autonomie découlait de sa propre conception de la collectivité franco-ontarienne qui, en tant que minorité nationale dépositaire de la tradition autonomiste du Canada français historique, pouvait légitimement aspirer à s'afficher et à s'institutionnaliser comme une culture globale à part entière. C'est parce qu'elle témoignait d'une volonté d'intégration différenciée dans l'espace politique ontarien et canadien que l'université française lui apparaissait comme un projet de première importance. Aussi, le principe d'autonomie se justifiait-il, sous sa plume, en référence à une certaine conception de l'« institution » en milieu minoritaire, chargée d'assurer le maintien des « relations permanentes entre les personnes⁷⁰ ». À la fois dépositaire et productrice du lien social, l'institution était fonction et condition de la cohésion et de la permanence de la collectivité⁷¹ : « Privée de ses institutions, une société se désintègre parce qu'elle ne se composerait plus alors que d'individus sans liens permanents entre eux⁷² ». En assurant « la continuité des valeurs et de la culture, d'une part, et [l']adaptation, par des emprunts ou des

⁷⁰ Gaétan Gervais, « Le Canada-Français : un phare illuminé sur mille citadelles », *Francophonies d'Amérique*, n° 4, 1994, p. 166.

⁷¹ Gaétan Gervais, « La stratégie de développement institutionnel de l'élite canadienne-française de Sudbury ou le triomphe de la continuité », *Revue du Nouvel-Ontario*, n° 5, 1983, p. 72.

⁷² *Ibid.*

changements, aux conditions nouvelles, d'autre part », l'institution facilitait aussi le travail d'« adaptation à la modernité⁷³ », exigence autrement indispensable pour une culture fragile et à l'avenir incertain⁷⁴.

Du fait de sa double fonction « critique » et « méthodologique », l'université demeurait, selon Gervais, l'institution gardienne par excellence de la culture d'une société et du savoir qui en émanait, mais aussi de la construction de son leadership. Si elle devait accomplir ses fonctions universelles, qu'il lui fallait explicitement revendiquer, l'université demeurait toutefois organiquement liée à la collectivité qui l'avait vue naître et dont elle contribuait, à l'inverse, à la construction. « Ainsi se tissent, renchérit-il, les rapports intimes et nécessaires entre «savoir» et «culture»⁷⁵ » en milieu minoritaire. L'on comprend mieux, dans ce contexte, l'importance que pouvait revêtir, aux yeux de Gervais, la question universitaire en Ontario français. Sur quel principe instituant reposaient les universités Laurentienne et d'Ottawa, tout compte fait? À quelle collectivité, au juste, étaient-elles organiquement liées, d'abord et avant tout? Quelle « culture globale » contribuaient-elles à construire? L'Ontario français? Gervais se permettait d'en douter. Le Canada? Peut-être, mais de quel Canada s'agissait-il, le cas échéant? Celui de l'unicité sociétale ou celui de la dualité nationale? De la même manière, le recteur du Collège universitaire de Hearst, Raymond Tremblay,

⁷³ Gaétan Gervais, « Le Canada-Français : un phare illuminé... », *op. cit.*, p. 166.

⁷⁴ Sur l'itinéraire professionnel et intellectuel de Gaétan Gervais, voir François-Olivier Dorais, « "L'Ontario français, c'est le nom d'un combat". Gaétan Gervais, acteur et témoin d'une mutation référentielle (1944-2008) », mémoire de maîtrise (histoire), Université d'Ottawa, 2013, 249 p.

⁷⁵ *Ibid.*, p. 11.

revendiquait la création d'une université française au nom de la nature symbiotique du lien qui existait entre l'institution de haut savoir et sa communauté d'appartenance :

Contrairement à ce qu'on veut souvent nous laisser croire, l'université n'est pas une institution neutre ne transmettant que des valeurs universelles par le biais d'un modèle scientifique épuré de toute objectivité et de toute association à une culture particulière. À travers ses préoccupations pour l'enseignement, la recherche et le service à la communauté, l'université véhicule un système de valeurs qu'elle diffuse vers toutes les sphères de l'activité sociale, que cette activité soit d'ordre intellectuel, économique, culturel, politique ou scientifique. Pour un groupe qui veut conserver le système de valeurs qui constitue les assises de sa culture, il va de soi qu'il lui faille contrôler complètement les institutions qui sont vouées à la transmission de ces valeurs. L'université est l'une de ces institutions; c'est pour cela que la communauté franco-ontarienne en revendique le contrôle entier et sans équivoque⁷⁶.

Selon ce point de vue, les universités bilingues en Ontario, parce que tiraillées entre des finalités culturelles et sociales concurrentes, ne pouvaient pleinement s'acquitter de leur responsabilité particulière à l'endroit de la minorité franco-ontarienne. Plus que cela, la logique d'intégration qui présidait à leur fonctionnement, en vertu de laquelle la minorité consentait à ne faire qu'un avec la majorité de langue anglaise dans la gestion de ses affaires courantes, contribuait à nier la prétention collective et sociétale du sujet minoritaire. Ainsi, à l'extérieur du paradigme du bilinguisme, conçu par-dessus tout comme une affaire individuelle, le fait français ne bénéficiait d'aucune légitimité en soi. Lisons à nouveau Gervais sur ce point, dans un texte paru en 1986 :

⁷⁶ Raymond Tremblay, « L'université de langue française en Ontario : utopie? », *Éducation et francophonie*, vol. 20, n° 3, décembre 1992, p. 57.

[D]ans ce modèle [celui des structures bilingues], tous les individus sont mis sur le même pied. Chacun pour soi, personne pour tous. Cette approche ne considère que les individus. Les personnes existent, non la communauté. Cette approche privilégie les solutions uniformes, évite les exceptions pour le groupe minoritaire. En histoire politique, son équivalent est l'*union législative*. Ce modèle de structure favorise un seul régime applicable à tous, il préconise le bilinguisme intégré. Dans cette structure, les francophones ne se retrouvent jamais comme groupe, uniquement comme individus⁷⁷.

Quelques années plus tard, dans les pages de *L'Original déchaîné*, l'historien Guy Gaudreau, professeur à l'Université Laurentienne, critiqua de manière semblable la logique foncièrement individualiste du bilinguisme institutionnel tel que pratiqué à l'Université Laurentienne :

Les volontés et les efforts de chacun d'entre nous ne suffisent plus. Un professeur aurait beau se démener, se surpasser, les résultats et les réussites à moyen et à long terme seront toujours précaires, parce que liés à des performances individuelles et non pas à celles d'un groupe. Et à mon sens, cela résume le grand mirage laurentien⁷⁸.

Les partisans de la création d'une université française martelaient sans relâche que l'idéal du bilinguisme institutionnel correspondait bien peu à la réalité des interactions entre les groupes linguistiques. En refusant à la minorité la possibilité de s'institutionnaliser selon ses aspirations culturelles « globales », cet idéal serait plutôt venu cristalliser une situation d'inégalité face à la majorité.

⁷⁷ Gaétan Gervais, « Pour des meilleures structures institutionnelles au niveau universitaire », dans *Situations actuelle et recherche de scénarios d'un développement d'aide aux communautés sur l'enseignement post-secondaire en langue française à l'extérieur du Québec*, Ottawa, les 10, 11 et 12 mai 1985, Ottawa, Fédération des francophones hors Québec, 1986, p. 30.

⁷⁸ Guy Gaudreau, « S'accommoder du mirage laurentien », *L'Original déchaîné*, 13 février 1991, p. 2.

Normand Renaud, chargé de cours à l'Université Laurentienne, et un étudiant, Michel Courchesne, revinrent sur cette idée dans un texte paru dans *L'Original déchaîné* en 1987 :

La notion même du bilinguisme, prise en général, repose sur un présupposé, à savoir qu'il existe côte à côte deux communautés culturelles, distinctes et également viables. Dès lors, ces deux groupes peuvent aménager sans inquiétude leur « intersection », dans certaines structures bilingues. [...] Or, dans les faits, la viabilité de la collectivité francophone est loin d'être assurée. Nos seules institutions autonomes sont nos écoles, nos caisses populaires, et nos organismes proprement culturels (théâtre, communications). C'est fort peu, trop peu pour se maintenir : notre taux d'assimilation en est la preuve. [...] En l'absence de tout organisme exclusivement francophone sur campus [*sic*], l'identité culturelle francophone deviendrait un phénomène strictement individuel et personnel. [...] La culture, c'est l'expression chez l'individu de la participation à une collectivité. Si celle-ci ne s'incarne pas dans ces structures sociologiques propres, elle n'existe pas⁷⁹.

De manière analogue, Jean-Charles Cachon, professeur à l'école de commerce, dénonça, à propos de l'Université Laurentienne, que « l'harmonie du rêve [eût] laissé place à l'amertume d'une réalité qui n'est allée qu'en empirant depuis vingt ans [...]. [L]'idée de l'égalité des peuples est devenue celle de la loi du nombre et de l'accroissement des subventions au mépris des principes⁸⁰ ». Aux yeux de Raymond Tremblay, l'université française n'avait rien d'une utopie et était parfaitement réalisable, pour peu qu'on le voulût. L'utopie était plutôt à chercher dans le

⁷⁹ Normand Renaud et Michel Courchesne, « Le bilinguisme, oui! Mais lequel? », *L'Original déchaîné*, novembre 1987, p. 3.

⁸⁰ Jean-Charles Cachon, « La francophonie ontarienne en milieu universitaire : notre tournant historique », *L'Original déchaîné*, septembre 1988, p. 6.

discours des universités bilingues, qui refusaient de se confronter à la réalité sociologique de l'acculturation :

En effet, l'université bilingue ne tient pas compte de la contribution, involontaire peut-être mais d'autant plus sournoise, qu'elle peut apporter à l'acculturation et à l'assimilation des Franco-Ontariens. Elle ne tient pas compte des effets pernicieux de la surcharge qu'elle place sur ses structures organisationnelles et ses processus décisionnels⁸¹.

Plus sévère encore, le sociologue Simon Laflamme, de l'Université Laurentienne, estimait, quant à lui, que le maintien du bilinguisme institutionnel dans la sphère postsecondaire trahissait à la fois le rapport de domination qu'exerçait la majorité anglophone sur la minorité francophone, la négation du principe de la dualité nationale, ainsi que la protection d'intérêts individuels contraires aux intérêts supérieurs de la collectivité franco-ontarienne et qu'il fallait donc vilipender :

Parce qu'il y a eu lutte, il y a eu résistance. Une résistance parfaitement logique. Celle du dominant. À laquelle ont été gagnés maints dominés. Cette résistance, si inconsciente qu'elle soit, dit ceci : ne pas doter les francophones de l'Ontario d'institutions postsecondaires homogènes, c'est avoir encore une chance de les maintenir dans l'infériorité, c'est avoir la possibilité de faire qu'il n'y ait pas deux peuples égaux dans la province, c'est assurer que se poursuive le processus d'assimilation du plus faible. Elle dit aussi : encadrer les francophones dans des institutions postsecondaires bilingues, c'est avoir un contrôle sur leur développement [...] Il n'y a de bonnes raisons pour ne pas préconiser d'institutions postsecondaires francophones que dans l'esprit de la personne qui trouve son intérêt à ne pas contribuer à l'émancipation, à la libération des Franco-Ontariens⁸².

⁸¹ Raymond Tremblay, « L'université de langue française en Ontario : utopie? », *op. cit.*, p. 59.

⁸² Simon Laflamme, « Des collèges francophones ailleurs et ici. Comment ne pas y croire », *L'Original déchainé*, cahier spécial inti-

Vu de cet angle, réclamer des institutions homogènes françaises revenait à « se reconnaître soi-même » et, surtout, à « prétendre que la dualité canadienne [pouvait] devenir autre chose qu'une fiction⁸³ ». En réponse à ceux qui craignaient qu'une éventuelle université française n'eût été, aux mieux, qu'une institution de deuxième ordre, le professeur et linguiste Benoît Cazabon rappela, dans les pages du journal quotidien le *Sudbury Star*, en quoi le projet visait d'abord à réparer une injustice historique et à redresser une inégalité de statut criante et intolérable entre Franco-Ontariens et Anglo-Québécois, eux dont la structure institutionnelle leur avait permis d'accéder sans difficulté à l'autoréférentialité :

To the shallow claim that « francophones would wind up with a second-rate university », the shallow reply is that it would be far better than what they have now. In post-referendum Canada, one cannot appeal to the ideal of « mutual respect », as does the Star's editorialist, without dealing squarely with the blatant inequality of Anglo-Quebeckers and Franco-Ontarians. The call for a francophone university in Ontario stems from the will to achieve this very ideal and, as such, it merits public support⁸⁴.

tulé « Le Collège du Nord... C'est notre tour! », 14 février 1990, p. C.

⁸³ *Ibid.*

⁸⁴ Benoît Cazabon, « French university », *Sudbury Star*, 10 août 1989, p. 5. Quelques années plus tard, l'ancien vice-recteur adjoint à la recherche de l'Université d'Ottawa, Jean-Marie Joly, s'en prenait dans les pages du *Droit* à la « pensée magique » des promoteurs du projet d'université française, lequel devait inmanquablement conduire, selon lui, à la « création d'un petit collège qui prodigue une formation médiocre dans un petit nombre de disciplines, toutes au niveau du premier cycle ou à peu près ». D'après Joly, cette fatalité s'expliquait par la condition même de la jeunesse franco-ontarienne, dont le rendement scolaire était trop faible pour autoriser l'Ontario français à se doter d'une université à part entière (voir Jean-Marie Joly, « Université franco-ontarienne et pensée magique », *Le Droit*, 28 avril 1995, p. 25). Cette lettre suscita

Cette comparaison avec la situation des Anglo-Québécois dans un journal comme le *Sudbury Star* visait vraisemblablement à frapper l'imaginaire de l'opinion anglophone afin de mieux mettre en relief l'inégalité du traitement réservé aux Franco-Ontariens dans la sphère universitaire. Les promoteurs du projet d'université française pouvaient aussi mobiliser d'autres arguments pour tenter d'obtenir de nouveaux appuis, lorsqu'ils le jugeaient utile. Certains d'entre eux ne répugnaient pas à utiliser un langage plus pragmatique et utilitaire, par exemple, en tablant sur la « valeur ajoutée » et les avantages économiques que pouvait générer la fondation d'une université française. La SULFO, par exemple, misait déjà sur les coûts de la concurrence financière « intra » et interuniversitaire du régime bilingue pour défendre la nécessité d'une université linguistiquement homogène à campus multiples⁸⁵. Ce recours à un discours plus rationnel et

quelques réactions dans les journaux, dont la plus vindicative provint de Roger Bernard, sociologue à l'Université d'Ottawa et jadis professeur à Hearst, qui vit en M. Joly tantôt « l'ange gardien de Lord Durham », tantôt le porte-étendard du « darwinisme social ». Selon Bernard, l'ancien vice-recteur confondait la cause et l'effet : si l'université bilingue obligeait les étudiants franco-ontariens à se conformer à « des standards suffisamment exigeants », force était de constater qu'elle avait échoué dans son mandat de les sortir de leur « analphabétisme endémique et de leur infériorité socio-économique ». Le temps était venu, rajouta-t-il, « d'identifier les coupables et de les pointer du doigt » (voir Roger Bernard, « L'université bilingue et la potion magique », *Le Droit*, 12 mai 1995, p. 25).

⁸⁵ Dans le communiqué annonçant la création de la SULFO, en juin 1989, on pouvait lire ce qui suit : « [F]inancièrement, il semble que le système [universitaire] actuel soit extrêmement coûteux, peut-être à cause de la concurrence que se livrent les trois universités offrant des services en français. Une récente étude effectuée par une firme d'experts-comptables a en effet révélé qu'il en coûte environ 75 millions par an pour éduquer environ 8 200 étudiants francophones; ce coût est bien au-delà du coût habituel chez les non-francophones de l'Ontario, ou pour toute institution universi-

instrumental apparaissait aussi dans le contenu d'un important rapport préparé en 1989 par la chercheuse Anne Gilbert au sujet de la place de l'université dans le développement de la communauté franco-ontarienne. Le document, commandé par l'ACFO provinciale, posait la problématique de l'avenir de l'Ontario français dans le contexte « du nouvel ordre d'une économie mondiale à laquelle elle veut participer entièrement ». Sous cet angle, l'université franco-ontarienne était envisagée comme un « outil dont la communauté a[vait] besoin pour continuer de se développer et de s'épanouir⁸⁶ ». Si le recours à ce type d'argument pouvait témoigner d'une certaine disposition à légitimer l'existence de la minorité franco-ontarienne en fonction de considérations plus pragmatiques, voire mercantilistes⁸⁷, il recelait peut-être surtout une valeur stratégique à la vue du contexte de déficits budgétaires accumulés au tournant des années 1990, lequel conduirait la province à jouer d'une prudence financière accrue.

2.3. 1989-1998 : de nouveaux acteurs entrent en scène

L'année 1989 semble véritablement marquer un tournant dans le débat sur la question universitaire, laquelle fit l'objet, à partir de ce moment, d'une polarisation plus

taire unilingue ». (« Communiqué de presse. La création de la Société des universitaires de langue française de l'Ontario fait suite à la demande présentée par les leaders de la communauté franco-ontarienne de créer une université d'expression française », AUL, Fonds de l'ACFO Sudbury, P039, boîte 28, dossier « Société des Universitaires de langue française - Secrétariat provincial »).

⁸⁶ Anne Gilbert, « "Une université de langue française : un outil pour la communauté franco-ontarienne", document d'orientation de l'ACFO », mars 1989, p. 1, APO, Fonds du Conseil de l'éducation franco-ontarienne, RG 2-200, boîte 22, dossier : « Université de langue française - dossier d'information ».

⁸⁷ Michel Bock, « Des braises sous les cendres... », *op. cit.*

grande que jamais. Si, jusqu'à ce moment, c'étaient surtout les apôtres de l'autonomie institutionnelle qui avaient pris la parole et débattu du bilinguisme institutionnel dans la sphère publique, les détracteurs du projet sentaient à présent le besoin de sortir du mutisme relatif dans lequel ils s'étaient tenus. Cette mobilisation était le résultat, de toute évidence, de l'intervention musclée de l'ACFO, qui fit officiellement de la création d'une université française en Ontario l'un de ses principaux chevaux de bataille lors de son congrès annuel de 1989. Sous la présidence de Rolande Soucie, l'ACFO s'investit dès lors à fond de train dans le dossier en multipliant les démarches auprès des décideurs politiques et du grand public tout à la fois⁸⁸. C'est aussi à ce moment que les promoteurs du projet eurent l'idée de demander (en vain) aux Jésuites de leur céder la charte de l'Université de Sudbury afin qu'elle pût servir à fonder l'université franco-ontarienne. Cette revendication servit de prétexte à Jean-Charles Cachon pour dénoncer, dans les pages de *L'Original déchaîné*, les turpitudes commises par les communautés religieuses, Jésuites et Oblats confondus, qui, tout englués de honte, avaient « trahi » l'Ontario français :

La dernière livraison de ce journal évoque en première page la démission des Jésuites (ou de certains d'entre eux) face aux francophones de cette province. Malheureusement, le fait n'est pas limité à cet ordre, vu que l'ancien recteur [Roger] Guindon de l'Université d'Ottawa tire à boulets rouges sur les leaders de la communauté franco-ontarienne depuis qu'elle ose demander son université. Ce monsieur, qui appartient à un ordre (les Oblats) qui a déjà trahi la communauté franco-ontarienne dans le passé, défend de nouveau les intérêts des assimilateurs contre l'existence des Franco-Ontariens [...]. [L]eur couardise les rend

⁸⁸ L'ACFO régionale de Sudbury se mit aussi de la partie en organisant, en 1991, le colloque Franco-Parole II pour tenter de susciter une adhésion populaire plus grande au projet d'université française.

prudents et malhabiles. Parmi les Jésuites militants, le recteur de l'Université de Sudbury, [le père] Laurent Larouche, s'est souvent déclaré hostile à la création d'une université de langue française. Son compère Guindon renchérit que ceux qui défendent un tel projet constitue une poignée d'excités isolés.

Parallèlement, un certain nombre de sociétés se libèrent peu à peu des carcans religieux et idéologiques qui les empêchent de respirer librement. La dictature des moines et des ecclésiastiques obsédés par le pouvoir a fait son temps en Ontario français. Nous n'avons que faire des sous-papes, bedeaux et autres fanatiques pour qui une religiosité obsessionnelle aurait la primauté sur le futur d'un peuple.

[...] Un tel acte [celui de prêcher auprès des Franco-Ontariens l'acceptation de l'assimilation] n'est pas une démission mais une trahison historique. Il s'agit ici d'un viol de la tradition normale d'un ordre religieux historiquement reconnu pour sa combativité et son rôle de défense des plus faibles. Nous espérons que les erreurs actuelles seront corrigées au plus vite, sans quoi la Compagnie de Jésus portera dans l'histoire l'opprobre d'avoir abandonné sa mission auprès de l'Ontario français⁸⁹.

Le ton, manifestement, venait d'augmenter d'un cran, ce qui contribua, encore une fois, à mobiliser les adversaires du projet d'université française. Reconnaissons qu'un grand nombre d'entre eux étaient situés à Ottawa, du moins si on ne considère que ceux qui prirent la parole publiquement sur la question. N'allons pas croire, cependant, qu'ils se ressemblaient tous pour autant. La réalité est plus complexe, car il est possible d'identifier parmi eux deux camps bien distincts qui choisirent d'intervenir dans le débat à partir de prémisses et de postulats souvent fort différents. D'un côté, il y avait ce que l'on pourrait appeler l'état-major de l'Université d'Ottawa, qui commençait à flairer la menace, de toute évidence. Recteurs

⁸⁹ Jean-Charles Cachon, « Les Oblats ne font pas mieux que les Jésuites. Abandonnés par nos pères », *L'Original déchainé*, 7 novembre 1989, p. 2.

et vice-recteurs actuels et anciens se liguèrent pour opposer dans l'opinion publique une fin de non-recevoir au projet d'université française et prendre la défense sinon du bilinguisme institutionnel en tant que tel, du moins de l'Université d'Ottawa et de sa tradition de service envers la francophonie ontarienne. Le champion le plus farouche et le plus convaincu de ce groupe était sans aucun doute le père oblat Roger Guindon, recteur pendant vingt ans, de 1964 à 1984, ce même Guindon qu'avait conspué Cachon dans l'article précédemment cité. En 1989, Guindon fit paraître le premier de quatre tomes d'un ouvrage consacré à l'histoire de l'Université d'Ottawa et à sa « dualité linguistique ». De « difficile » et menacée qu'elle avait été au moment de la fondation du Collège de Bytown, la « coexistence » linguistique était devenue, à ses yeux, « féconde » et « équitable » au 20^e siècle⁹⁰. Véritable apologie du bilinguisme institutionnel, l'ouvrage faisait la chronique des victoires qu'avaient remportées ses confrères les mieux intentionnés face aux obstacles qui s'étaient posés à la réalisation de la bonne entente entre les diverses composantes linguistiques et culturelles de l'Université d'Ottawa. Gaétan Gervais, on s'en doute bien, se fit un malin plaisir de massacrer l'ouvrage dans une note critique parue dans la *Revue du Nouvel-Ontario*. L'historien sudburois alla jusqu'à remettre en cause les intentions derrière la « stratégie de bilinguisme

⁹⁰ Roger Guindon, *Coexistence difficile... Volume 1, op. cit.*; Roger Guindon, *Coexistence menacée. La dualité linguistique à l'Université d'Ottawa. Volume 2 : 1898-1936*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1992, 235 p.; Roger Guindon, *Coexistence féconde. La dualité linguistique à l'Université d'Ottawa. Volume 3 : 1936-1965*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1995, 174 p.; Roger Guindon, *Coexistence équitable. La dualité linguistique à l'Université d'Ottawa. Volume 4 : depuis 1965*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1998, 185 p.

intégral » adoptée par les fondateurs de l'Université d'Ottawa. L' « option bilingue » lui semblait surtout découler du contexte financier dans lequel s'étaient trouvés les Oblats, qui avaient craint de voir naître un deuxième collège catholique dans le diocèse d'Ottawa. À preuve, les dirigeants de l'université avaient décidé d'éliminer presque complètement le français des programmes d'étude de 1874 à 1901. De plus, Gervais était d'avis que Guindon commettait un « anachronisme révélateur » en faisant de la dualité linguistique le trait distinctif de l'institution au 19^e siècle, alors que la question religieuse y était encore un enjeu beaucoup plus important que la question linguistique⁹¹.

Le père Guindon n'en continua pas moins de multiplier les sorties. Il participa à des colloques; il accorda des entrevues aux journalistes; il publia des billets dans les journaux. Dans les pages du *Droit*, toujours en 1989, il reprocha curieusement aux défenseurs du projet d'université française leur mentalité québécoise, dont il laissa sous-entendre qu'elle s'opposait à celle des Franco-Ontariens, plus ouverte à la collaboration et hostile au « séparatisme » :

Est-ce l'influence de la province voisine, où le terme « bilinguisme » suscite chez un grand nombre la hantise et chez quelques-uns la phobie de l'anglais, qui a convaincu certains francophones de l'Ontario que le « bilinguisme signifie assimilation »? Je l'ignore. Ce que je sais, comme tout le monde, c'est que plusieurs francophones ne se considèrent plus comme francophones. Ce que je sais aussi, c'est que personne n'a fait la preuve que la coexistence dans des institutions bilingues est la seule ou la principale cause de cette désaffection à l'égard du français. [...] [Les institutions bilingues de la capitale] ont toujours été inspirées par le respect des droits de la personne,

⁹¹ Gaétan Gervais, « Coexistence difficile. La dualité linguistique à l'Université d'Ottawa au XIX^e siècle (note critique) », *Revue du Nouvel-Ontario*, n^o 11, 1989, p. 228.

de toutes les personnes, et par la conviction qu'on peut être francophone, et fier de l'être, sans « manger de l'anglais ». Il n'est pas nécessaire de se séparer pour se distinguer et pour travailler, avec d'autres, au bien commun. Parler de « bilinguisme officiel servi à la sauce du bilinguisme individuel », c'est du charabia [...]»⁹².

Guindon était un grand admirateur du père Georges Simard. Ce dernier avait compté, rappelons-le, parmi ceux qui avaient voulu, dès les années 1930, faire de l'Université d'Ottawa l'instrument d'une conception de l'unité canadienne fondée d'abord sur l'impératif moral et religieux de la collaboration entre catholiques, plutôt que sur l'idée que les Franco-Ontariens pussent s'institutionnaliser en tant que minorité nationale⁹³. Le mode d'intégration à la société ontarienne et canadienne que préconisait Guindon pour la collectivité franco-ontarienne n'était pas celui de l'autonomie institutionnelle et référentielle que revendiquaient les défenseurs de l'université française. De toute façon, « plusieurs francophones ne se consid[érai]ent plus comme francophones », affirma-t-il laconiquement, signifiant par là qu'il était temps de passer à autre chose... Au demeurant, « [u]n tiens vaut mieux que deux tu l'auras », renchérit-il, en soulignant que les programmes en langue française de l'Université d'Ottawa étaient plus nombreux que ceux de

⁹² Lettre de Roger Guindon reproduite dans André Nadeau, « Un aîné parle aux “jeunes loups” », *Le Droit*, 1989, AUL, Fonds de l'ACFO Sudbury, P039, boîte 19, dossier : « 1989 - Coupures de presse (UFO) ».

⁹³ Voir Roger Guindon, *Coexistence féconde...*, *op. cit.*, « L'œuvre de l'Oblat canadien-français Georges Simard », p. 1-14. Guindon consacra d'ailleurs ce troisième volume « [à] la mémoire du père Georges Simard et des centaines d'Oblats et de laïcs qui, avec des moyens très limités, [avaient] travaillé à l'évolution de la dualité linguistique dans une coexistence sereine et féconde à l'Université d'Ottawa ».

l'Université de Moncton, pourtant française. Le successeur de Guindon au rectorat, Antoine D'Iorio, apporta de l'eau au moulin en soutenant, de son côté, que « toute tendance à l'isolement favoriserait une mentalité de ghetto⁹⁴ ». Le remplacement de l'Université d'Ottawa par une université française, à son avis, aurait rendu « un bien mauvais service à la collectivité franco-ontarienne » : « Loin d'assurer de meilleurs services aux francophones, un tel projet aurait plutôt pour effet de balayer du revers de la main tout le patrimoine érigé par des générations successives d'éducateurs franco-ontariens⁹⁵ ». L'Université d'Ottawa était non seulement la dépositaire d'une tradition qu'il aurait été malavisé d'écarter, elle avait aussi une mission qui débordait la seule question franco-ontarienne en ce sens qu'elle « se [voulait] un reflet du Canada entier », un établissement où les étudiants pouvaient tirer profit des avantages « qui découl[ai]ent des rapports harmonieux et des échanges entre les deux principaux groupes culturels du pays⁹⁶ ». Plus modérée, la vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche, Susan Mann Trofimenkoff, n'en conclut pas moins, pour sa part, que « les Franco-Ontariens [avaient] tout à gagner avec le principe du bilinguisme » de l'Université d'Ottawa, puisqu'ils étaient « les plus bilingues au pays », l'incarnation, fallait-il en déduire, de l'utopie canadienne⁹⁷.

Rappelons qu'en 1989, la crise constitutionnelle battait toujours son plein. Le consensus ayant mené à l'Accord

⁹⁴ Robert Bousquet, « Le recteur D'Iorio émet ses appréhensions », *Le Droit*, 14 octobre 1989, p. 11.

⁹⁵ Antoine D'Iorio, cité dans « Collation des grades d'automne : l'Université francophone, c'est nous, dit le recteur », *Gazette de l'Université d'Ottawa*, vol. 2, n° 4, 1989, p. 3.

⁹⁶ *Ibid.*

⁹⁷ Robert Bousquet, « Le recteur D'Iorio émet ses appréhensions », *op. cit.*, p. 11.

du lac Meech, que le Parlement fédéral et les dix assemblées législatives provinciales devaient ratifier avant l'échéance de juin 1990, était en passe de se désagréger, donnant ainsi des munitions au mouvement souverainiste québécois qui, de plus en plus, avait le vent dans les voiles. Dans ce contexte politique survolté, alors que l'avenir même du pays semblait être en jeu, le débat sur la question universitaire prenait un autre sens. Pour certains, comme le recteur de l'Université Laurentienne, John Daniel, les promoteurs de l'université française étaient des « séparatistes », une conclusion qui, sous sa plume, ressemblait fort à une inculpation :

[...] Laurentian shares the tensions of Canada. But it also shares the civilizing synergy that Canada achieves through the creative interplay of its cultural, linguistic and regional tensions. For the University, as for the country, the integrated whole is greater than the sum of the parts. Like Canada, of course, Laurentian experiences separatist forces that would split it up. Some believe separate universities for English and French are the only formula. [...] Operating a bilingual university is a special challenge. However, Canada has chosen neither to assimilate its minorities in a melting pot like the USA, nor to promote separate development like South Africa, so a bilingual university makes sense in a region like Northeastern Ontario. Language minorities need separate schools if youngsters are to develop competence and comfort in their mother tongue. But the world of work in Ontario is not split along language lines. A university where programs are available in both English and French provides for a smooth transition between school and work and can be a place where Canadians of all backgrounds learn to appreciate each other⁹⁸.

L'université servait ainsi, selon Daniel, à faciliter la « transition » entre le communautarisme ethnique et la société globale ontarienne. On ne pouvait nier plus

⁹⁸ John Daniel, « "Separatist forces" at work in Laurentian », *Sudbury Star*, 25 mars 1989, p. 4.

explicitement les prétentions à l'autoréférentialité des Franco-Ontariens. Plus encore, l'Université Laurentienne, comme le Canada, portait en elle une « synergie civilisatrice » en ce sens qu'elle avait rejeté l'*apartheid* qui prévalait encore en Afrique du Sud. Fallait-il déduire des cogitations de Daniel que les partisans du projet d'université française et les « séparatistes » québécois étaient, à l'inverse, des « barbares », qu'ils adhéraient, tout compte fait, à une forme de ségrégation ethnique et institutionnelle? De telles équivoques, au moment même où la communauté internationale, y compris le Canada, multipliait les pressions pour que fût démantelé le régime d'*apartheid* au pays de Nelson Mandela, n'avaient rien de banal. Dans les pages de *L'Original déchaîné*, une fois de plus, Cachon offrit au recteur de l'Université Laurentienne une riposte musclée qui tournait en dérision son « messianisme » et son colonialisme intellectuel :

La minorité francophone [selon Daniel] en est une parmi tant d'autres. On glorifie le « mix » de cultures, de races et de langues qui compose notre merveilleux pays. Leur symbiose promet un avenir radieux que menacent les gnomes obscurs du séparatisme militant. [...] Ainsi, selon le propos de M. Daniel, l'Université Laurentienne vit une époque messianique. Le problème est que l'on semble se tromper d'époque et de continent. Les Franco-Ontariens ne croient guère aux mythes venus d'ailleurs et préfèrent s'attaquer aux injustices actuelles qui menacent leur identité⁹⁹.

Les défenseurs du *statu quo* institutionnel s'appliquaient donc à lier, dans une très large mesure, la question universitaire à l'avenir de la « référence » canadienne, présentée comme le lieu d'un dialogue, voire d'une réconciliation interculturelle. Il faut toutefois savoir que

⁹⁹ Jean-Charles Cachon, « Recteur mythomane. Université française : du mythe à la réalité », *L'Original déchaîné*, 4 avril 1989, p. 4.

ce groupe n'était pas le seul à s'opposer au projet d'université française. Entre les promoteurs de l'autonomie institutionnelle et les défenseurs du « bilinguisme intégré », entre Gervais et Guindon, se dressait un troisième groupe, encore largement issu de l'Université d'Ottawa, qui postulait que le système universitaire franco-ontarien devait être renouvelé, certes, mais qu'il existait bel et bien en Ontario français une tradition universitaire qui possédait toujours quelque valeur et avec laquelle il eût été malavisé de rompre. Cette tradition, soutenait-on, n'était pas que le résultat d'une longue aliénation, elle avait favorisé le progrès des Franco-Ontariens en tant que collectivité culturelle autoréférentielle, elle avait été, historiquement, l'incarnation d'une certaine idée du Canada fondé sur la dualité nationale et sociétale, sur un authentique biculturalisme, sur une conception collective et non simplement individuelle du bilinguisme. En juillet 1989, un groupe de vingt-quatre professeurs expédia à la présidente de l'ACFO, Rolande Soucie, une lettre, presque un cri du cœur, l'exhortant à ne pas faire « table rase » de cette tradition universitaire franco-ontarienne et à réinvestir, plutôt, l'Université d'Ottawa :

[U]ne communauté qui ne se résigne pas à la seule survie doit posséder un rapport essentiel avec une ou des institutions universitaires [de même que l'existence d'un] milieu universitaire francophone [...] s'avère indispensable au maintien et au développement de solidarités franco-ontariennes et de réseaux de « leaders ». [Cela étant,] nous voudrions attirer l'attention sur le fait que la communauté ontarioise a déjà établi des rapports importants avec des institutions postsecondaires, de telle sorte qu'elle n'est pas dans la situation où il lui faudrait faire surgir du néant ses liens avec l'université. Car on ne peut ignorer, nous semble-t-il, l'existence en Ontario français de ressources importantes sur lesquelles peut solidement s'appuyer une nouvelle définition du rapport entre la communauté

ontarioise et les institutions universitaires. À cet égard, l'Université d'Ottawa occupe une place capitale [...] nous croyons que toute proposition visant à resituer la communauté franco-ontarienne face à l'université devrait tableer sur le patrimoine déjà existant et disponible à la communauté francophone de l'Ontario. Dans la création d'une université nouvelle, il nous semble nécessaire de ne pas faire table rase des acquis en balayant de cette planification ce qui déjà se réalise en français. La reconnaissance d'un patrimoine existant au niveau universitaire sur laquelle la communauté franco-ontarienne peut fonder le renouveau qu'elle espère avec l'institution universitaire est encore plus importante, à notre avis, quand on examine la nature même de l'université. Une tradition universitaire ne se crée pas du jour au lendemain [...] La communauté ontarioise ne peut se payer le luxe de recommencer à zéro. L'université francophone dans sa formulation ne peut éviter le passage par une redéfinition du mandat de l'Université d'Ottawa¹⁰⁰.

Soyons très clair, encore une fois : cette défense de l'Université d'Ottawa n'était pas celle de ce que l'on pourrait appeler, par commodité, le « clan Guindon », puisque les signataires de la lettre rejetaient sans équivoque le *statu quo* et revendiquaient instamment la redéfinition du mandat de l'université, dont ils estimaient qu'elle s'était trop éloignée de sa mission première, celle de desservir la communauté francophone. À plusieurs égards, ce groupe renouait avec les prémisses du Rapport Saint-Denis, paru vingt ans plus tôt. La politologue

¹⁰⁰ Lettre à Rolande Soucie, 7 juillet 1989, APO, Fonds du Conseil de l'éducation franco-ontarienne, RG 2-200, boîte 22, dossier « Université de langue française – dossier d'information ». La lettre contient les signatures de Cécile Coderre, Yolande Grisé, Pierre Pelletier, Guy Lafrance, Pierre Savard, Robert Choquette, Maurice Lapointe, Joseph Yvon Thériault, Charles Castonguay, Jean Lapointe, Fred Caloren, Serge Denis, Jacques Laplante, Line Beauchamp, René Dionne, Linda Cardinal, André Cellard, Alvaro Pires, François Houle, John Trent, Richard Clément, Pierre Mercier, Robert Major et Duncan Cameron.

Linda Cardinal y affirma sans ambages que, malgré l'augmentation du nombre de programmes qui s'y offraient en français, l'Université d'Ottawa avait « perdu son âme, son âme francophone¹⁰¹ ». Le bilinguisme tel qu'on l'avait pratiqué, historiquement, à l'Université d'Ottawa était « additif »; il était devenu, depuis les années 1960, « soustractif », déplorèrent les signataires de la lettre. Plusieurs d'entre eux devaient réitérer cette critique lors d'un colloque organisé à l'automne 1989 par le département de sociologie de l'Université d'Ottawa pour débattre de la question universitaire¹⁰². Parmi les plus actifs au sein de ce groupe, il y avait le sociologue Joseph Yvon Thériault. À l'ACFO, selon *Le Droit*, qui avait pris connaissance de la missive expédiée à Rolande Soucie, Thériault aurait lancé cette boutade : l'université n'était pas un « milieu d'animation sociale », mais un « lieu d'enseignement supérieur »¹⁰³, c'est-à-dire une institution qui devait transcender les impératifs contextuels du moment, nécessairement éphémères, et dont il était essentiel de préserver l'indépendance vis-à-vis de la communauté, une communauté à laquelle elle était liée, en revanche, et dont elle partageait le destin. On voit bien que Thériault, comme Gervais, était préoccupé par le lien entre savoir et culture, entre l'universel et l'incarné, bien que leurs réflexions respectives les eussent conduits à tirer des conclusions différentes sur les modalités institution-

¹⁰¹ Linda Cardinal, citée dans [Auteur inconnu], « Faut-il créer ou non une université francophone en Ontario ? », *Le Rempart*, 25 octobre 1989, AUL, Fonds de l'ACFO Sudbury, P039, boîte 19, dossier : « 1989 - Coupures de presse (UFO) ».

¹⁰² *Ibid.*; « Les professeurs participent à la réflexion », *Le Droit*, 10 octobre 1989, APO, Fonds du Conseil de l'éducation franco-ontarienne, RG 2-200, boîte 22, dossier « Université de langue française – dossier d'information ».

¹⁰³ *Ibid.*

nelles à privilégier pour favoriser la participation des Franco-Ontariens au champ universitaire. Dans une série de trois articles substantiels et remarquables parus dans *Le Droit* en mars 1998, alors que l'ancienne université oblate fêtait son 150^e anniversaire, Thériault revint à la charge contre l'utopie, dans le contexte politique et économique de l'époque, du projet d'université française, contre l'érosion du fait français à l'Université d'Ottawa, puis en faveur de sa reconquête par la population francophone :

[P]endant que la communauté franco-ontarienne voit sa place s'amenuiser dans la grande université qu'elle a créée, ses leaders, au lieu de réagir, rêvent au projet d'une université francophone. [...] [L]e cap mis par les milieux militants franco-ontariens sur cet objectif nous apparaît dangereux. Pendant qu'on lutte pour une utopique autonomie institutionnelle au niveau universitaire, l'effritement du français dans l'institution qu'on possède déjà se poursuit¹⁰⁴.

Rappelons qu'en 1993, l'Université d'Ottawa avait suspendu son exigence de bilinguisme pour les étudiants du premier cycle, décision prise dans la controverse pour favoriser la hausse des inscriptions. La solution que proposait Thériault : l'imposition d'un plafond aux inscriptions anglophones afin de redonner à la population francophone la majorité qui avait jadis été la sienne à l'Université d'Ottawa, une mesure qui, à son avis, eût permis à l'université de renouer avec une conception du biculturalisme subordonnée aux impératifs culturels et collectifs supérieurs de l'Ontario français. « Le bilinguisme dans une université à prédominance francophone, voilà un projet qui semble coller à la fois à la tradition de l'Université d'Ottawa et aux besoins de la francopho-

¹⁰⁴ Joseph Yvon Thériault, « L'Université d'Ottawa et la francophonie. L'Université francophone entre le rêve et la réalité », *Le Droit*, 5 mars 1998, p. 19.

nie¹⁰⁵ », conclut Thériault, qui refusait toutefois de s'en remettre aux dirigeants de l'institution pour mettre un tel projet à exécution, ces derniers ayant déjà baissé les bras en « plong[éant] allègrement dans la course pour la clientèle anglophone¹⁰⁶ ». C'était plutôt à la collectivité franco-ontarienne d'agir et de reprendre son université :

Une telle orientation n'a de chances de se réaliser que si elle est imposée de l'extérieur, par une communauté franco-ontarienne qui forcerait l'Université à répondre de son mandat d'établir un espace universitaire bien adapté aux besoins des francophones d'ici. Après tout, l'Université d'Ottawa a été largement construite par des francophones. [...] Ne serait-il pas normal, avant d'avoir à recommencer à zéro, que cette communauté exige de la vieille université bilingue qu'elle revienne à sa mission première¹⁰⁷?

Conclusion

Cette sortie de Thériault dans *Le Droit* suscita peu de réactions de la part des partisans de l'université française, curieusement. À l'inverse, les défenseurs du *statu quo* sortirent de leurs gonds, à commencer par le père Guindon lui-même, qui publia dans les pages du même journal une riposte acérée qui se voulait en même temps une leçon d'histoire : premièrement, la communauté franco-ontarienne, n'en déplût à Thériault, n'avait pas « créé » et n'avait jamais « possédé » l'Université d'Ottawa, qui était plutôt l'œuvre des Oblats, venus « de France, du Québec, de l'Ontario et d'ailleurs »; deuxièmement, l'université, une institution autonome, ne pouvait avoir de responsa-

¹⁰⁵ Joseph Yvon Thériault, « L'Université d'Ottawa et la francophonie. Revenir à sa vocation première », *Le Droit*, 6 mars 1998, p. 19.

¹⁰⁶ Joseph Yvon Thériault, « L'Université d'Ottawa et la francophonie. Le bilinguisme qui soustrait », *Le Droit*, 4 mars 1998, p. 21.

¹⁰⁷ Joseph Yvon Thériault, « L'Université d'Ottawa et la francophonie. Revenir à sa vocation première », *op. cit.*

bilités spécifiques envers la communauté franco-ontarienne, qui n'était pas une personne juridique, qui n'avait pas d'existence formelle et qui ne pouvait donc pas imposer ses diktats à une institution dûment constituée; troisièmement, l'imposition d'un plafond aux inscriptions anglophones aurait diminué les ressources de l'université et constitué une forme de discrimination; quatrième-ment, il n'avait jamais été prouvé qu'on était sorti de l'Université d'Ottawa plus anglicisé que lorsqu'on y était entré, car « la présence d'anglophones n'anglicis[ait] que ceux qui le [voulai]ent¹⁰⁸ ».

On touche, avec ce dernier point, à l'une des idées-forces du discours du « clan Guindon », soit le rejet du déterminisme démographique et institutionnel dans la compréhension de l'expérience historique des minorités. La conception volontariste qu'avait Guindon de la construction identitaire en faisait le résultat d'un choix individuel qui n'était pas surdéterminé par le contexte institutionnel, et qui ne reflétait pas la configuration, à la faveur de l'histoire, d'un rapport de force spécifique. Du coup, l'institution universitaire n'avait pas de responsabilité particulière vis-à-vis d'une communauté comme l'Ontario français dont l'existence, encore une fois, n'avait rien de formel, elle n'avait pas à changer le cours de son histoire. Vu de cet angle, le principe fondateur ou instituant de l'Université d'Ottawa n'était pas la pérennité de la collectivité franco-ontarienne définie comme une

¹⁰⁸ Roger Guindon, « Le bilinguisme à l'Université d'Ottawa. Un outil, pas un dogme », *Le Droit*, 19 mars 1998, p. 19. Les articles de Thériault dans *Le Droit* suscitèrent une réaction semblable de la part du vice-recteur aux relations universitaires, Jean-Michel Beillard, qui sema aussi des doutes sur la faisabilité et la rentabilité d'une université française. Voir Jean-Michel Beillard, « L'Université d'Ottawa et la francophonie », *Le Droit*, 14 mars 1998, p. 21, et « Une université amputée », *Le Droit*, 17 mars 1998, p. 19.

minorité nationale, mais le bilinguisme canadien, défini, pour sa part, comme un parangon de vertu, de tolérance, de réconciliation interculturelle et de « bonne entente »¹⁰⁹. En 1989, le doyen des sciences de l'Université d'Ottawa l'avait affirmé sans ambages : « si l'université bilingue n'existait pas, il faudrait l'inventer. Elle est nécessaire pour le Canada¹¹⁰ ». Nécessaire pour le Canada, mais pour l'Ontario français? Les Franco-Ontariens y avaient un rôle à jouer, certes, mais il était loin d'être clair que ce fût en tant que sujet politique autoréférentiel, de toute évidence.

C'était cette conception de l'université et de l'identité franco-ontarienne que rejetaient à la fois les clans « Thériault » et « Gervais ». Dans les deux cas, on refusait de subsumer simplement la spécificité franco-ontarienne sous le paradigme du bilinguisme canadien. Dans les deux cas, on définissait l'Ontario français comme un sujet politique collectif. Ces deux camps avaient beaucoup en commun, somme toute. L'écart était plutôt à trouver ailleurs, dans les modalités institutionnelles spécifiques retenues pour favoriser la réalisation de ce sujet politique franco-ontarien : d'une part, on choisirait le biculturalisme, mais un biculturalisme authentique subordonné aux intérêts de la minorité, seul moyen de contrebalancer l'inégalité du rapport de force qui la liait à la société majoritaire; d'autre part, on choisirait tout simplement l'autonomie, le bilin-

¹⁰⁹ En 1998, à peu près au même moment, le père Guindon fit paraître le quatrième et dernier tome de son histoire institutionnelle de l'Université d'Ottawa. Le volume contenait un « appendice » consacré au débat sur la question universitaire dans lequel il mena de nouveau une charge à fond de train contre les promoteurs de l'autonomie institutionnelle. Voir Roger Guindon, « Appendice. Le surplace de l'université française depuis 1968 », dans *Coexistence équitale*, *op. cit.*, p. 133-156.

¹¹⁰ [Auteur inconnu], « Faut-il créer ou non une université francophone en Ontario? », *op. cit.*

guisme institutionnel, irrécupérable, ayant fourni à maintes reprises la preuve de son échec. « Égalité ou indépendance », aurait dit Daniel Johnson père.

Résumons grossièrement. Autonomie franco-ontarienne, biculturalisme franco-anglais et bilinguisme canadien : trois principes instituants pour l'université qui correspondaient à trois modes d'intégration sociétale plus ou moins distincts pour la collectivité franco-ontarienne. À la fin de la décennie, le débat sur la question universitaire franco-ontarienne avait pourtant déjà commencé à s'essouffler. En novembre 1998, le CRCCF de l'Université d'Ottawa organisa un colloque intitulé « L'université et la francophonie » dont l'un des quatre axes fut consacré à la question franco-ontarienne. On y parla assez peu, somme toute, du projet d'université française ou d'une éventuelle réforme des institutions bilingues. Parmi les universitaires et les militants de la première heure, seule l'ancienne présidente de l'ACFO, Rolande Faucher, offrit un plaidoyer en faveur de l'université franco-ontarienne¹¹¹. Il semble qu'on ait assisté, dès lors, à une certaine

¹¹¹ Rolande Faucher, « Pour une culture universitaire française pleine et entière en Ontario », dans Marcel Martel et Robert Choquette (dir.), *L'université et la francophonie*, Ottawa, CRCCF, 1999, p. 227-240. Le vice-recteur adjoint aux études de l'Université d'Ottawa, Denis Carrier, proposa, pour sa part, le parachèvement d'une « université franco-ontarienne virtuelle », laquelle devait prendre appui, à son avis, sur les institutions bilingues existantes, tandis que Gratien Allaire, du département d'histoire de l'Université Laurentienne, discuta plutôt de la diversité régionale de l'Ontario français, réalité dont il fallait tenir compte avant d'entreprendre toute réflexion sérieuse sur le rapport des Franco-Ontariens à l'université (Denis Carrier, « Vers une université franco-ontarienne virtuelle? », dans Marcel Martel et Robert Choquette (dir.), *L'université et la francophonie*, op. cit., p. 205-225; Gratien Allaire, « L'université pour la population franco-ontarienne », dans Marcel Martel et Robert Choquette (dir.), *L'université et la francophonie*, op. cit., p. 181-203).

démobilisation parmi les promoteurs du projet, laquelle était vraisemblablement due, en partie, du moins, au peu de cas que faisait le gouvernement conservateur de Mike Harris, élu en 1995, des revendications institutionnelles du leadership francophone¹¹², ainsi qu'aux querelles intestines qui conduiraient bientôt à une reconfiguration majeure du milieu associatif franco-ontarien après en avoir entravé l'action pendant une décennie¹¹³.

Il est difficile, en terminant, de passer sous silence la dynamique interrégionale dans laquelle s'est déroulé ce débat. La majorité des partisans de l'université française, il faut bien le reconnaître, étaient du Nord, où le bilinguisme institutionnel, au niveau universitaire, était un phénomène aussi récent que l'institution universitaire elle-même. Dans l'Est, en revanche, le poids du capital symbolique de l'Université d'Ottawa, véritable lieu de mémoire(s), était colossal¹¹⁴. S'il faut attribuer cette divergence aux différents climats socioreligieux qui ont façonné, à leur manière, les identités régionales de l'Ontario français,

¹¹² Rappelons, pour mémoire, que le gouvernement Harris abolit, en 1996, le Conseil de l'éducation et de la formation franco-ontarienne (CEFFO) qui, sous la présidence de Rolande Faucher, avait consacré une partie de ses énergies à l'étude du dossier universitaire (voir Rolande Faucher, « Pour une culture universitaire française pleine et entière en Ontario », *op. cit.*, p. 236).

¹¹³ Au terme de ce processus, en 2006, l'ACFO disparaîtrait, ou plutôt se verrait fusionnée avec la Direction Entente Canada-communautés Ontario (DECCO) pour former l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario (AFO).

¹¹⁴ D'ailleurs, n'est-il pas révélateur qu'à Sudbury, ce soit le site de l'ancien collège des Jésuites, plutôt que l'Université Laurentienne ou l'Université de Sudbury, qui accueille, en 2008, l'un des quinze « Monuments de la Francophonie » censés marquer les lieux de mémoire les plus importants de l'Ontario français? À l'inverse, l'Université d'Ottawa eut droit à son propre monument cinq ans plus tard, reconfirmant ainsi la place privilégiée qu'elle occupe toujours dans la mémoire des Franco-Ontariens de l'est de la province.

force est aussi d'admettre que le contexte institutionnel propre à chacune des communautés universitaires a été déterminant. L'accentuation du bilinguisme dans le discours et dans la loi de 1965 de l'Université d'Ottawa, l'expansion du financement destiné à ses programmes en français et la persistance, jusqu'aux années 1970, d'un bilinguisme à « dominance française¹¹⁵ » au sein de la population étudiante et du corps professoral, en particulier à la Faculté des sciences sociales, ont sans doute entretenu dans la capitale un attachement plus fort à l'endroit d'une certaine conception du bilinguisme institutionnel¹¹⁶. Inversement, l'engagement moins explicite de la charte de la Laurentienne vis-à-vis de la culture française en Ontario, la baisse rapide des effectifs francophones peu après sa fondation et le déséquilibre plus marqué entre francophones et anglophones dans l'accès aux programmes d'études supérieures ont pu nourrir, très tôt, le sentiment chez plusieurs de ses étudiants et professeurs que la création d'une université française s'imposait. Quoi

¹¹⁵ L'expression est de Gaétan Gervais (« L'enseignement supérieur en Ontario français... », *op. cit.*, p. 36).

¹¹⁶ En 2012, Gaétan Gervais avait avancé, pour sa part, quelques pistes de réflexion pour tenter de comprendre, rétrospectivement, l'« échec » de la mobilisation en faveur de la création d'une université franco-ontarienne. Parmi les facteurs les plus déterminants, il releva la difficulté qu'avait éprouvée la SULFO à rallier tous les universitaires de langue française à la cause : « Des collègues, par ailleurs très engagés en faveur de la cause franco-ontarienne, demeur[ai]ent réticents à l'endroit d'un projet qui, selon eux, [aurait pu] mener à l'enfermement des Franco-Ontariens au sein d'un ghetto [...]. Quand il a fallu expliquer que les affinités linguistiques et culturelles n'[étaient] pas obligatoirement incompatibles avec les affinités disciplinaires ou qu'il y aurait [eu] des avantages certains à conjuguer les forces du leadership universitaire franco-ontarien de même que celles du corps professoral et étudiant, nous avons probablement manqué de pédagogie » (cité dans Robert Arsenault, *Gaétan Gervais. Le « gardien du dépôt »*, Ottawa, Centre franco-ontarien de ressources pédagogiques, 2012, p. 80-81).

qu'il en soit, cette fracture interrégionale a contribué, tout comme les divergences de vue sur les fins mêmes de l'Ontario français, à la difficulté d'obtenir un consensus sur la question universitaire au sein de la communauté universitaire franco-ontarienne.

Références

- Allaire, Gratien, « L'université pour la population franco-ontarienne », dans Marcel Martel et Robert Choquette (dir.), *L'université et la francophonie*, Ottawa, CRCCF, 1999, p. 181-203.
- Allaire, Gratien, « Unilinguisme, bilinguisme et institution universitaire dans la francophonie des années 1960 », *Francophonies d'Amérique*, n° 14, 2002, p. 101-116.
- Anisef, Paul, *Is the Die Cast?*, Toronto, Ministère des Collèges et Universités, 1982.
- Aquin, Hubert, « La fatigue culturelle du Canada français », *Liberté*, 1962, p. 299-325.
- Arsenault, Robert, *Gaétan Gervais. Le « gardien du dépôt »*, Ottawa, Centre franco-ontarien de ressources pédagogiques, 2012.
- [Auteur inconnu], « Faut-il créer ou non une université francophone en Ontario? », *Le Rempart*, 25 octobre 1989, AUL, Fonds de l'ACFO Sudbury, P039, boîte 19, dossier : « 1989 - Coupures de presse (UFO) ».
- Beillard, Jean-Michel, « L'Université d'Ottawa et la francophonie », *Le Droit*, 14 mars 1998, p. 21.
- Beillard, Jean-Michel, « Une université amputée », *Le Droit*, 17 mars 1998, p. 19.
- Bélanger, Georges, « L'enseignement de la littérature et de la culture franco-ontariennes », *Revue du Nouvel-Ontario*, n° 7, 1985, p. 53-68.

- Belliveau, Joël, *Le « Moment 68 » et la réinvention de l'Acadie*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 2014, 362 p.
- Berger, Carl, *The Sense of Power: Studies in the Ideas of Canadian Imperialism, 1867-1914*, Toronto, University of Toronto Press, 1970, 277 p.
- Bernard, Roger, « L'université bilingue et la potion magique », *Le Droit*, 12 mai 1995, p. 25.
- Bertrand, André, *L'éducation classique au Collège du Sacré-Cœur*, Sudbury, Société historique du Nouvel-Ontario, 1988, 60 p.
- Blais, Gérald, « Le Collège du Sacré-Cœur, Sudbury, Ontario », mémoire de maîtrise (histoire), Université d'Ottawa, 1968, 89 p.
- Bock, Michel, « Une association nouvelle pour une ère nouvelle : l'Association canadienne-française de l'Ontario (1969-1982) », dans Michel Bock et Yves Frenette (dir.), *L'ACFEO et la mobilisation politique en Ontario français, 1910-2006* (titre préliminaire), 66 pages manuscrites (soumis).
- Bock, Michel, « De nouveaux gains, de nouveaux défis (1982-1992) », dans Michel Bock et Yves Frenette (dir.), *L'ACFEO et la mobilisation politique en Ontario français, 1910-2006* (titre préliminaire), à paraître aux Presses de l'Université d'Ottawa, 74 pages manuscrites.
- Bock, Michel, « La théologie au service du bon-ententisme à l'Université d'Ottawa : le père oblat Georges Simard (1878-1956), ou comment un groulxiste devient loyaliste », *Cahiers Charlevoix*, n° 11, 2016 (à paraître).
- Bock, Michel, « Des braises sous les cendres. L'Ontario français et le projet national canadien-français au lendemain des États généraux (1969-1991) », dans Jean-François Laniel et Joseph Yvon Thériault (dir.), *Retour sur les États généraux du Canada français. Continuités et ruptures d'un projet national*, Montréal, Presses de l'Université du Québec, 2016, p. 167-231.
- Bock, Michel, « Le germe d'un divorce : la langue, la foi et le Règlement 17 », dans Michel Bock et François Charbonneau (dir.), *Le siècle du Règlement 17. Regards sur une crise scolaire et nationale*, Sudbury, Éditions Prise de parole, 2015, p. 407-436.

- Bock, Michel, « L'évêque Scollard et la question canadienne-française. Le diocèse de Sault-Sainte-Marie au cœur du conflit franco-irlandais (1904-1934) », *Cahiers Charlevoix*, n° 10, 2014, p. 13-63.
- Bock, Michel, « Le Vatican et l'Ontario français au moment du Règlement XVII », dans Martin Pâquet, Matteo Sanfilippo et Jean-Philippe Warren (dir.), *Les archives du Vatican. Pistes et défis pour la recherche au Québec et en Amérique française*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2013, p. 257-276.
- Bock, Michel, « Jeter les bases d'une "politique franco-ontarienne" : le Comité franco-ontarien d'enquête culturelle à l'heure des grandes ruptures (1967-1970) », *Cahiers Charlevoix*, n° 9, 2012, p. 61-106.
- Bock, Michel, « Une guerre sourde : la rivalité Ottawa - Sudbury et la jeunesse franco-ontarienne (1949-1965) », *Québec Studies*, n° 46, automne 2008 - hiver 2009, p. 19-31.
- Bourns, A. N., *A Proposal for Structural Change in the University System in Northeastern Ontario*, Toronto, Gouvernement de l'Ontario, 1981.
- Bourque, Gilles, Jules Duchastel et André Kuzminski, « Les grandeurs et les misères de la société globale au Québec », *Cahiers de recherche sociologique*, n° 28, 1997, p. 7-17.
- Bousquet, Robert, « Le recteur D'Iorio émet ses appréhensions », *Le Droit*, 14 octobre 1989, p. 11.
- Bovey, Edmund et coll., *Les Universités de l'Ontario : options pour l'avenir*, Toronto, 1984.
- Buckner, Philip et R. Douglas Francis (dir.), *Canada and the British World: Culture, Migration, and Identity*, Vancouver, UBC Press, 2006, 356 p.
- Cachon, Jean-Charles, « Les Oblats ne font pas mieux que les Jésuites. Abandonnés par nos pères », *L'Original déchaîné*, 7 novembre 1989, p. 2.
- Cachon, Jean-Charles, « Recteur mythomane. Université française : du mythe à la réalité », *L'Original déchaîné*, 4 avril 1989, p. 4.
- Cachon, Jean-Charles, « La francophonie ontarienne en milieu universitaire : notre tournant historique », *L'Original déchaîné*, septembre 1988, p. 6.

- Cachon, Jean-Charles, *Étude stratégique sur les services d'éducation universitaire en français dans le nord-est de l'Ontario*, Sudbury, Université Laurentienne, 1986, 118 p.
- Cameron, David M., *The Northern Dilemma: Public Policy and Post-Secondary Education in Northern Ontario*, Toronto, Ontario Economic Council, 1978.
- Carrier, Denis, « Vers une université franco-ontarienne virtuelle ? », dans Marcel Martel et Robert Choquette (dir.), *L'université et la francophonie*, Ottawa, CRCCF, 1999, p. 205-225.
- Carrier, Denis et coll., *L'Université d'Ottawa et la francophonie ontarienne*, Ottawa, Université d'Ottawa, 1985, 92 p.
- Cazabon, Benoît, « French university », *Sudbury Star*, 10 août 1989, p. 5.
- Choquette, Robert, *La foi gardienne de la langue en Ontario, 1900-1950*, Montréal, Bellarmin, 1987.
- Churchill, Stacey, Normand Frenette et Saeed Quazi, *Éducation et besoins des Franco-Ontariens. Le diagnostic d'un système d'éducation. 2 volumes*, Toronto, Conseil de l'éducation franco-ontarienne, 1985.
- « Collation des grades d'automne : l'Université francophone, c'est nous, dit le recteur », *Gazette de l'Université d'Ottawa*, vol. 2, n° 4, 1989.
- Comité franco-ontarien d'enquête culturelle, *La Vie culturelle des Franco-Ontariens. Rapport du Comité franco-ontarien d'enquête culturelle*, Ottawa, [s.é.], 1969.
- Cormier, Clément, *L'Université de Moncton : historique*, Moncton, Centre d'études acadiennes, 1975, 255 p.
- Couturier-Leblanc, Gilberte, Alcide Godin et Aldéo Renaud, « L'enseignement français dans les Maritimes, 1604-1992 », dans Jean Daigle (dir.), *L'Acadie des Maritimes : études thématiques des débuts à nos jours*, Moncton, Éditions d'Acadie, 1993, p. 453-585.
- Daniel, John, « "Separatist forces" at work in Laurentian », *Sudbury Star*, 25 mars 1989, p. 4.
- Deleuze, Magali, *L'une et l'autre indépendance, 1954-1967 : les médias au Québec et la Guerre d'Algérie*, Montréal, Éditions Point de fuite, 2001, 229 p.

- Dennie, Donald, *Historique du bilinguisme à l'Université Laurentienne : de 1960 à 1985*, Sudbury, Université Laurentienne, 1986, 187 p.
- Dorais, Fernand, *Entre Montréal... et Sudbury. Pré-textes pour une francophonie ontarienne*, Sudbury, Prise de parole, 1984.
- Dorais, Fernand et l'équipe Franco-Parole, « J'sus pas d'accord ! », *Réaction*, septembre 1973, p. 18-19.
- Dorais, François-Olivier, « "L'Ontario français, c'est le nom d'un combat". Gaétan Gervais, acteur et témoin d'une mutation référentielle (1944-2008) », mémoire de maîtrise (histoire), Université d'Ottawa, 2013, 249 p.
- Dubois, Diane et coll., *Le temps d'agir. Rapport final du Comité consultatif en matière d'éducation postsecondaire en langue française dans la région du Centre-sud-ouest*, Toronto, février 2016, 36 p., <https://www.scribd.com/doc/315368869/Le-temps-d-agir> (consulté le 25 août 2016).
- Dugas, Jean-François, « Services en français : l'Université d'Ottawa officialise sa désignation partielle », *Le Droit*, 25 septembre 2015, www.lapresse.ca/le-droit (consulté le 25 août 2016).
- Dumont, Fernand, *Genèse de la société québécoise*, Montréal, Boréal, 393 p.
- Dupuis, Serge, Alyssa Jutras-Stewart et Renée Stutt, « L'Ontario français et les universités bilingues (1960-2015) », *Revue du Nouvel-Ontario*, n° 40, 2015, p. 13-104.
- Faucher, Rolande, « Pour une culture universitaire française pleine et entière en Ontario », dans Marcel Martel et Robert Choquette (dir.), *L'université et la francophonie*, Ottawa, CRCCE, 1999, p. 227-240.
- Foran, Tim, « Transcending Language and Ethnicity: Oblates of Mary Immaculate and the Canonical Erection of the Diocese of Calgary, 1912-1916 » *Histoire sociale / Social History*, vol. 41, n° 82, novembre 2008, p. 505-534.
- Fortin, Gérard, « Le Québec, une société globale à la recherche d'elle-même », *Recherches sociographiques*, vol. 8, n° 1, janvier-avril 1967, p. 7-13.

- Freitag, Michel, *Le naufrage de l'université et autres essais d'épistémologie politique*, Québec et Paris, Nuit blanche et Éditions La Découverte, 1995.
- Gaudreau, Guy, « Les origines de l'Université Laurentienne », dans Matt Bray (dir.), *L'Université Laurentienne : une histoire*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 2010, p. 3-16.
- Gaudreau, Guy, « Enseignement français et bilinguisme à la Laurentienne », dans Matt Bray (dir.), *L'Université Laurentienne : une histoire*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 2010, p. 214-262.
- Gaudreau, Guy, « De 1984 à aujourd'hui : tout va très bien madame la Marquise! », dans Matt Bray (dir.), *L'Université Laurentienne : une histoire*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 2010, p. 247-262.
- Gaudreau, Guy, « S'accommoder du mirage laurentien », *L'Original déchaîné*, 13 février 1991, p. 2.
- Gauvreau, Michael, *The Catholic Origins of Québec's Quiet Revolution, 1931-1970*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 2005, 501 p.
- Genest, Jean, « Le père Émile Bouvier, S. J. (1906-1985) », *L'Action nationale*, juin 1985, p. 967-975.
- Gervais, Gaétan, « Le Canada-Français : un phare illuminé sur mille citadelles », *Francophonies d'Amérique*, n° 4, 1994.
- Gervais, Gaétan, « Coexistence difficile. La dualité linguistique à l'Université d'Ottawa au XIX^e siècle (note critique) », *Revue du Nouvel-Ontario*, n° 11, 1989, p. 221-231.
- Gervais, Gaétan, « Pour des meilleures structures institutionnelles au niveau universitaire », dans *Situations actuelle et recherche de scénarios d'un développement d'aide aux communautés sur l'enseignement postsecondaire en langue française à l'extérieur du Québec, Ottawa, les 10, 11 et 12 mai 1985*, Ottawa, Fédération des francophones hors Québec, 1986.
- Gervais, Gaétan, « L'enseignement supérieur en Ontario français (1848-1965) », *Revue du Nouvel-Ontario*, n° 7, 1985, p. 11-52.

- Gervais, Gaétan, « La stratégie de développement institutionnel de l'élite canadienne-française de Sudbury ou le triomphe de la continuité », *Revue du Nouvel-Ontario*, n° 5, 1983, p. 67-92.
- Gilbert, Anne, « “Une université de langue française : un outil pour la communauté franco-ontarienne” », document d'orientation de l'ACFO », mars 1989, p. 1, APO, Fonds du Conseil de l'éducation franco-ontarienne, RG 2-200, boîte 22, dossier : « Université de langue française - dossier d'information ».
- Granger, Serge, « L'Inde et la décolonisation au Canada français », *Mens. Revue d'histoire intellectuelle et culturelle*, vol. 13, n° 1, 2012, p. 55-79.
- Guindon, Roger, *Coexistence difficile. La dualité linguistique à l'Université d'Ottawa. Volume 1 : 1848-1898*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1989, 210 p.
- Guindon, Roger, *Coexistence menacée. La dualité linguistique à l'Université d'Ottawa. Volume 2 : 1898-1936*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1992, 235 p.
- Guindon, Roger, *Coexistence féconde. La dualité linguistique à l'Université d'Ottawa. Volume 3 : 1936-1965*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1995, 174 p.
- Guindon, Roger, *Coexistence équitable. La dualité linguistique à l'Université d'Ottawa. Volume 4 : depuis 1965*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1998, 185 p.
- Guindon, Roger, « Le bilinguisme à l'Université d'Ottawa. Un outil, pas un dogme », *Le Droit*, 19 mars 1998, p. 19.
- Joly, Jean-Marie, « Université franco-ontarienne et pensée magique », *Le Droit*, 28 avril 1995, p. 25.
- Lacombe, Sylvie, *La rencontre de deux peuples élus : comparaison des ambitions nationale et impériale au Canada entre 1896 et 1920*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2002, 291 p.
- Laflamme, Simon, « Des collègues francophones ailleurs et ici. Comment ne pas y croire », *L'Original déchaîné*, cahier spécial intitulé « Le Collège du Nord... C'est notre tour! », 14 février 1990, p. C.
- Léger, Edgar, Hal Willis et Robert Léger, *Rapport final. Enquête de l'ACPU et de l'UAPUO sur le Collège universitaire de Hearst*,

- Ottawa, Association canadienne des professeurs d'université, 1983.
- « Les professeurs participent à la réflexion », *Le Droit*, 10 octobre 1989, APO, Fonds du Conseil de l'éducation franco-ontarienne, RG 2-200, boîte 22, dossier « Université de langue française – dossier d'information ».
- Loi de l'Université d'Ottawa*, 21 juin 1965, www.uottawa.ca/administration-et-gouvernance/loi-de-luniversite-dottawa-1965 (consulté le 24 juillet 2016).
- L'Université de langue française en Ontario, chronologie et bibliographie annotée*, Conseil de l'éducation et de la formation franco-ontariennes, Toronto, 19 juin 1996.
- Martel, Marcel et Martin Pâquet (dir.), *Langue et politique au Canada : une synthèse historique*, Montréal, Boréal, 2010, 335 p.
- Meren, David, « An Atmosphere of *Libération*: The Role of Decolonization of the France-Québec Rapprochement of the 1960s », *Canadian Historical Review*, vol. 92, n° 2, juin 2011, p. 263-294.
- Meunier, É.-Martin, « De Mounier à Marx : l'énigmatique transition. Quelques hypothèses issues du parcours intellectuel de Pierre Vallières », dans Lucille Beaudry et Marc Chevrier (dir.), *Une pensée libérale, critique ou conservatrice? Actualité de Hannah Arendt, d'Emmanuel Mounier et de George Grant pour le Québec d'aujourd'hui*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2007, p. 93-106.
- Meunier, E.-Martin et Jean-Philippe Warren, *Sortir de la « Grande Noirceur ». L'horizon personnaliste de la Révolution tranquille*, Sillery, Septentrion, 2002, 207 p.
- Mills, Sean, *Contester l'Empire. Pensée postcoloniale et militantisme politique à Montréal, 1963-1972*, Montréal Hurtubise, 2011, 349 p.
- Nadeau, André, « Un aîné parle aux «jeunes loups », *Le Droit*, 1989, AUL, Fonds de l'ACFO Sudbury, P039, boîte 19, dossier : « 1989 - Coupures de presse (UFO) ».
- Paré, J., *Évaluation de la viabilité à long terme du Collège universitaire de Hearst*, Toronto, Ministère des Collèges et Universités, 1982.

- Parrott, Harry C. et coll., *Rapport sur la restructuration du système universitaire de Hearst*, Toronto, Ministère des Collèges et Universités, 1983.
- Payant, Chantal, « Le postsecondaire en question. Un problème de structures ou de financement? », *Liaison*, n° 33, hiver 1984-1985, p. 47.
- Pelletier, Lucien, « Les Jésuites de Sudbury vers 1960 : une mutation difficile », *Revue du Nouvel-Ontario*, n° 37, 2012, p. 13-81.
- Pichette, Jean-Pierre, « L'université française en Ontario : une question de temps », *Revue du Nouvel-Ontario*, n° 7, 1985, p. 7-9.
- « Pour une université française en Ontario », *Journal de Montréal*, 26 février 1980, APO, Fonds du Conseil de l'éducation franco-ontarienne, RG 2-200, boîte 22, dossier « Université de langue française - dossier d'information ».
- RÉFO, « Rapport du Sommet provincial des États généraux sur le postsecondaire en Ontario français », 10 février 2015, 44 p., www.refo.ca/resources (consulté le 25 août 2016).
- Renaud, Normand et Michel Courchesne, « Le bilinguisme, oui! Mais lequel? », *L'Original déchaîné*, novembre 1987, p. 3.
- Robichaud, Marc et Maurice Basque, *Histoire de l'Université de Moncton*, Moncton, Institut d'études acadiennes, 2013, 393 p.
- Savard, Pierre, Rhéal Beauchamp et Paul Thompson, *Cultiver sa différence. Rapport sur les arts dans la vie franco-ontarienne*, Toronto, Conseil des Arts de l'Ontario, septembre 1977.
- Simard, Georges, « L'Université d'Ottawa », *L'Action française*, 1923.
- Simard, Georges, « Principes et faits en histoire. État idéal et État canadien », *Revue de l'Université d'Ottawa*, 1937.
- Tassé, Roch, « À l'Université de Sudbury : des étudiants réclament une université franco-ontarienne », *Le Temps*, mars 1980, p. 1.
- Thériault, Joseph Yvon, *Faire société. Société civile et espaces francophones*, Sudbury, Éditions Prise de parole, coll. « Agora », 2007.

- Thériault, Joseph Yvon, « L'institution en Ontario français », *Mens. Revue d'histoire intellectuelle de l'Amérique française*, vol. 6, n° 1, automne 2005, p. 9-27.
- Thériault, Joseph Yvon, « L'Université d'Ottawa et la francophonie. Revenir à sa vocation première », *Le Droit*, 6 mars 1998, p. 19.
- Thériault, Joseph Yvon, « L'Université d'Ottawa et la francophonie. L'Université francophone entre le rêve et la réalité », *Le Droit*, 5 mars 1998, p. 19.
- Thériault, Joseph Yvon, « L'Université d'Ottawa et la francophonie. Le bilinguisme qui soustrait », *Le Droit*, 4 mars 1998, p. 21.
- Tremblay, Raymond, « L'université de langue française en Ontario : utopie? », *Éducation et francophonie*, vol. 20, n° 3, décembre 1992, p. 57-69.
- Trudeau, Pierre Elliott, « La nouvelle trahison des clercs », *Cité libre*, 1962, p. 3-16.
- « Université franco-ontarienne : l'Université d'Ottawa ne voit plus le projet d'un mauvais œil », *Radio-Canada*, 23 juin 2016, <http://ici.radio-canada.ca> (consulté le 25 août 2016).
- Volpé, Philippe, « Clercs progressistes et néonationalisme acadien, 1966-1982 », *Études d'histoire religieuse*, vol. 81, n° 1-2, 2015, p. 103-122.
- Warren, Jean-Philippe, « L'invention du Canada français : le rôle de l'Église catholique », dans Martin Pâquet et Stéphane Savard (dir.), *Balises et références. Acadies, francophonies*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2007, p. 21-56.
- Warren, Jean-Philippe, *Ils voulaient changer le monde. Le militantisme marxiste-léniniste au Québec*, Montréal, vlb éditeur, 2007, 253 p.